DEPARTEMENT LOIRE EN RHÔNE-ALPES

SMAGL

Syndicat Mixte d'Aménagement
des Gorges de la Loire

Guide de prescriptions architecturales et paysagères des Gorges de la Loire

Syndicat Mixte d'aménagement des Gorges de la Loire

Alain LAURENDON, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire

L'architecture fait partie, avec l'environnement naturel et le paysage, des 3 éléments principaux qui confèrent au site des Gorges de la Loire son envergure et sa splendeur.

Le site des Gorges a été classé, en 1999, au titre de la loi paysage dite « loi Beauquier » établie le 21 avril 1906. Compte tenu du relief et des nombreux points de vue présents sur ce territoire, un bâtiment est ici un élément du paysage à part entière, d'où l'importance de l'aspect architectural et de l'intégration paysagère.

Le guide des prescriptions architecturales et paysagères des Gorges de la Loire a fait l'objet d'un minutieux travail de réflexion, de conception et de relecture pendant plus d'un an rythmé par des réunions associant les élus du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire, les élus et les représentants des services « urbanisme » des 7 communes du site préservé, les représentants des intercommunalités, des administrations et institutions concernées, et bien sûr l'architecte conseil du Syndicat, M. Bernard MEASSON, remplacé depuis novembre 2008 par M. Gilles MICHELOU.

Ces échanges ont été organisés par le Syndicat Mixte assisté par les bureaux d'études MONA LISA Architectes associés et ALEP Architectes, en charge de la réalisation de ce document qui s'adresse en particulier à tous les porteurs et instructeurs de projets de réhabilitation ou de construction.

J'adresse mes très sincères remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à ce travail, et je vous invite à présent à découvrir ce guide et ses prescriptions architecturales illustrées.

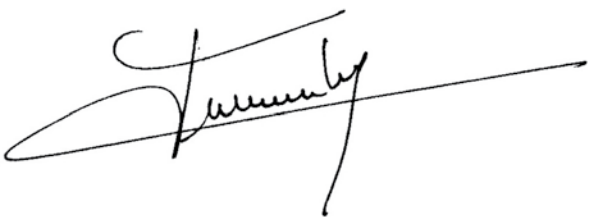

Sommaire

Préambule p4
1. Dans quel périmètre êtes-vous ? p6
2. Le patrimoine p8
3. L'implantation du bâtiment p10
4. La volumétrie p12
5. L'environnement p14
6. La toiture p20
7. La façade p24
8. Les ouvertures p30
9. Les menuiseries p34
10. Détails d'architecture p36
11. Extensions, annexes p38
12. Energies renouvelables p40
13. Les lotissements p42
14. Les bâtiments agricoles et artisanaux p44
15. Lexique p46
16. Mémo p48

Préambule

Le besoin est né de proposer au public, aux architectes, maîtres d'oeuvres, maîtres d'ouvrage, lotisseurs et constructeurs, un guide destiné à les informer, à les conseiller sur l'application des règles qualitatives de base pour l'élaboration d'un projet en site classé et inscrit des Gorges de la Loire.

Ce guide vient en complément des documents d'urbanisme des communes concernées qui émettent les règles auxquelles les projets doivent se conformer (en particulier les articles 11 et 13, traitant de l'aspect des construction et des végétaux). Rappelons que le code de l'urbanisme impose la confection d'un « volet paysager » permettant de mesurer l'impact de la construction dans le paysage et développant une argumentation sur l'insertion de la construction dans le site, tant pour ce qui fonde les éléments construits que pour le cadre qui les entoure.

Après plusieurs années d'activité de l'Architecte Conseil des Gorges de la Loire, et de son identification par les acteurs concernés, des questions demeurent récurrentes en matière de qualité des projets alors que nous sommes dans un site unique et sensible qui demande à être préservé et respecté. La reconnaissance unanime des qualités exceptionnelles du site des Gorges de la Loire, n'a pas empêché, durant le XXème siècle, la prolifération d'architectures peu respectueuses de leur contexte d'implantation : bâtiments d'activités basiques, maisons pastiches d'architectures classiques ou étrangères, chalets incongrus, et autres modèles aux styles improbables, souvent construits dans des lotissements aux couleurs prégnantes…

Ce passé fâcheux justifie de proposer un renouvellement des règles de conduite pour bâtir et réhabiliter l'existant, en intelligence avec le paysage et le patrimoine traditionnel des Gorges de la Loire.

Cette démarche exprime le souci constant du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) et des communes concernées de voir s'édifier une architecture à la hauteur de la qualité du paysage des Gorges de la Loire.

L'habitat traditionnel des Gorges de la Loire est caractérisé par des volumes simples, parallélépipèdes surmontés d'un toit à deux pans, les percements répondent aux normes traditionnelles, fenêtres plus hautes que larges, à carreaux moyens, avec linteaux et jambages en pierre, portes réalisées suivant des principes analogues, utilisation constante du bois pour les linteaux de portes de grange. Les gabarits restent moyens. Les matières et les couleurs sont d'émergence locale : granit gris ou rose et sable de carrière. C'est le minéral qui est prépondérant dans les constructions traditionnelles ; une relation de continuité s'établit fréquemment entre le sol et les bâtiments eux-mêmes. Ces derniers sont le plus souvent accompagnés de murs de clôture ; c'est l'une des caractéristiques majeures de l'habitat traditionnel des Gorges de la Loire que ces compositions de volumes de taille modeste, reliées à des murs reposant eux-mêmes sur un socle minéral apparent.

C'est en gardant ces éléments à l'esprit que peuvent être appréhendées l'architecture et l'organisation des constructions des Gorges, en valorisant des compositions architecturales qui intègrent outre l'habitat même,

- des annexes,
- des liaisons avec l'existant ou l'environnement (murs, végétation),
- des cheminements cadrés par des murs ou des façades avec des affleurements rocheux.

Concernant les lotissements (groupements d'habitations, même limités à 3 ou 4 lots), la maîtrise de l'organisation et de l'aspect des espaces aménagés et celle des constructions est un enjeu très important pour le paysage des Gorges de Loire. Les lotissements trop visibles en vue lointaine, composés de maisons aux couleurs trop vives ou trop claires constituent une nuisance visuelle irréparable. Pour les aménagements d'activités industrielle et agricole, le caractère exceptionnel du site fait que l'on ne peut pas se contenter d'aménager succinctement, dans la logique du moindre coût et de la rentabilité immédiate, sans démarche respectueuse de l'environnement (pourtant gage de réussite). Tout comme pour l'habitat, il faut envisager les projets dans le respect du contexte, en tenant compte des critères paysagers, de la qualité architecturale, de la prévention et de la maîtrise des nuisances (pollution, bruit, gestion des déchets).

Ces dispositions sont susceptibles de donner une assise spatiale aux constructions, qu'elles soient d'essence traditionnelle ou d'esprit contemporain. Un effort particulier est ainsi nécessaire pour intégrer l'architecture au territoire des Gorges de la Loire et faire en sorte qu'elle entre en résonance avec ce site de grande qualité et contribue à son identité.

Ce guide est un document d'orientations architecturales et paysagères qui a vocation à informer le public sur la bonne conduite à tenir pour construire et rénover sur le territoire des Gorges de la Loire. Il constitue un complément des règlements d'urbanisme dont il faut tenir compte dans la zone inscrite et classée.

Un architecte conseil à votre disposition

Avant même de vous lancer dans votre projet, vous pouvez consulter l'architecte conseil du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de La Loire. La consultation est gratuite.

Renseignements :

• Auprès du SMAGL, 13, rue d'Arcole 42000 St-Etienne
Tel : 04.77.43.24.46 / Fax : 04.77.43.21.78
Courriel : smagl@wanadoo.fr
• Auprès de votre mairie
• Directement auprès de l'architecte conseil
M. Gilles MICHELOU, Architecte DPLG Urbaniste
89, rue Marengo - 42000 SAINT-ÉTIENNE
Tél : 04 77 74 23 26 - Portable : 06 12 27 10 37
Courriel : gilles.michelou.architecte@orange.fr

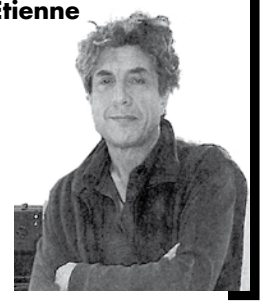

1. DANS QUEL PÉRIMÈTRE ÊTES-VOUS ?

Le site classé/inscrit des Gorges de la Loire

Qu'est ce qu'un site classé, un site inscrit ?

La loi du 2 mai 1930 intégrée dans les articles L341.1 à L341.22 du code de l'environnement permet de préserver des paysages du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat

Le SMAGL

Au Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) revient la responsabilité de la gestion de ce site classé. Le Syndicat est né de la volonté des représentants du département de la Loire et des communes riveraines du plan d'eau de Grangent de créer un espace protégé de l'urbanisation, ouvert aux loisirs. C'est sur le territoire des 7 communes de: St-Just-St-Rambert, St-Etienne-St-Victor, Chambles, Caloire, St-Maurice-en-Gourgois, Unieux, St-Paul-en-Cornillon, que le syndicat joue un rôle de protection du site, de restauration du patrimoine naturel et bâti et de promotion des Gorges de la Loire.

Qu'est-ce-que cela implique ?

En site classé

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. **Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état sauf autorisation spéciale.** Celle-ci, en fonction de la nature et des travaux, est soit de niveau préfectorale soit de niveau ministériel.

En site classé, le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.

En site inscrit

L'inscription des sites constitue une garantie minimale de protection. **Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site.** L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Ce document explique les principes généraux à connaître (et donc à respecter) avant tout dépôt de permis de construire, pour la transformation d'un bâtiment ancien ou la construction neuve dans le site classé/inscrit des Gorges de la Loire.

Historique

Depuis le 15 mai 1999, le Site des Gorges de la Loire est classé par décret en Conseil d'Etat. Ce classement marque l'aboutissement d'un long travail qui a fait passer dans les esprits l'intérêt de la préservation des Gorges. La fondation du SMAGL est liée à la ZAD (Zone d'Aménagement Différée) de Grangent, créée en 1970.

Le territoire compte une Réserve Naturelle Régionale (312 ha), ainsi que deux sites Natura 2000 (depuis 2003) aux titres des directions européennes « oiseaux» et «habitats naturels», s'étendant sur 2535 ha environ.

Le classement du 15 mars 1999 est le résultat d'une décennie de travail avec la Direction Régionale de l'Environnement et l'Architecte des Bâtiments de France. Il couronne la prise de conscience des élus de la nécessité de sauvegarder un patrimoine naturel et bâti particulièrement riche, mais fragile.

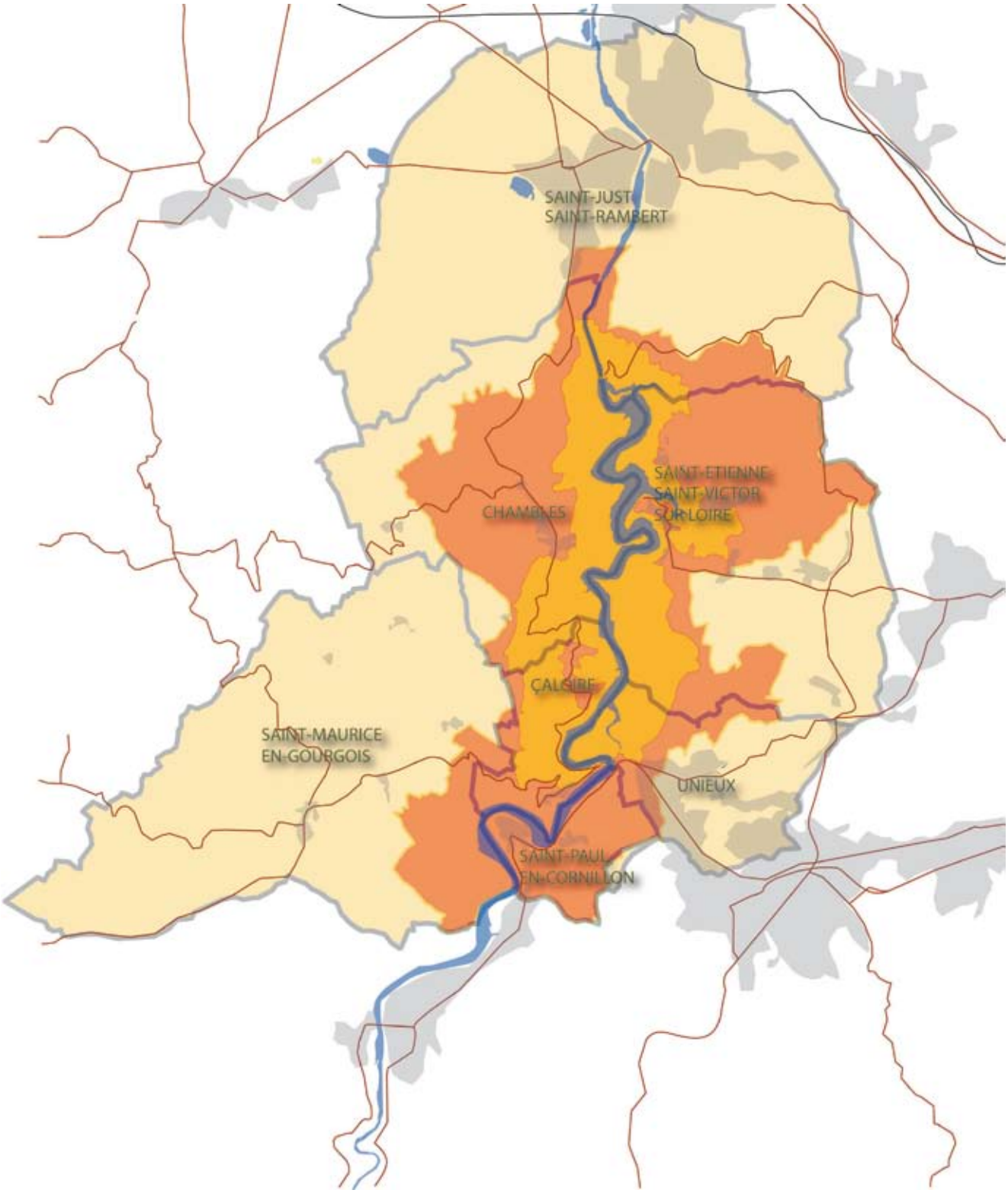

Ce qu'il faut savoir :
Pour savoir exactement si vous vous trouvez en site inscrit ou classé, adressez-vous à la mairie de votre commune.

2. LE PATRIMOINE

Un paysage d'exception

Un site riche de son patrimoine naturel

Dans un relief ondulé de collines érodées, la Loire a entaillé le plateau granitique et dessiné au gré de ses méandres des gorges abruptes. Aujourd'hui remplies par les eaux du barrage de Grangent, les gorges sont occupées par un plan d'eau parsemé d'îles et de presqu'îles. L'ensemble du site offre un paysage exceptionnel. La variété des expositions due au relief entraîne la biodiversité. On rencontre ainsi dans les Gorges de la Loire une flore et une faune très variées et reconnues au niveau européen grâce au classement en site Natura 2000 depuis 2003.

Le relief des Gorges de la Loire, qui offre de nombreux points de vue et panoramas, implique une insertion exemplaire des constructions, afin de préserver le charme des coteaux et de maintenir la qualité des silhouettes urbaines.

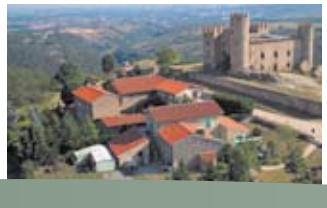

Une architecture à préserver

La ferme rurale traditionnelle

A l'origine tout se trouvait sous le même toit (habitation, grange et étable), la ferme prenait alors la forme d'un bâtiment allongé (2 pans de toiture). A l'évolution de la vie à la ferme a correspondu l'évolution de sa structure: l'habitat s'est séparé de l'exploitation formant deux bâtiments en L disposés selon un angle ouvert pour une meilleure exposition au soleil.

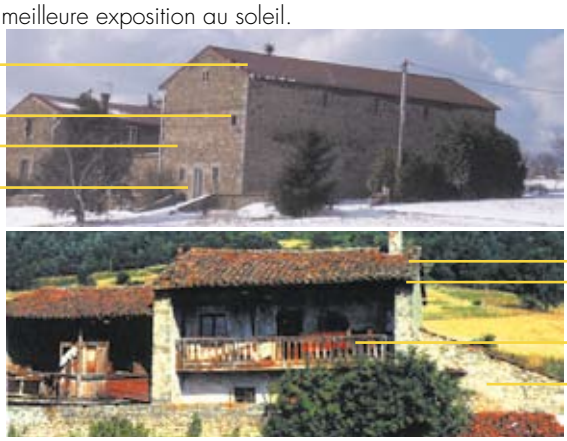

La maison de bourg

La maison de bourg présente une volumétrie simple organisée le plus souvent sur 2 ou 3 niveaux. La composition de la façade est symétrique et souvent tripartite. Des éléments de modénature l'agrémentent: chaînage d'angle, encadrement de baies, genoises en briques.

Le pavillon 1930

Ces pavillons se distinguent par la multiplication des ornements et parfois un plan en L. Les modénatures sont plus sophistiquées: corniche, frise bandeau, oeil de boeuf. La toiture se distingue aussi: à deux pans avec croupes, elle est en tuile mécanique losangée pour les plus simples.

3. L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT

Dans la pente

Prendre une place dans un paysage singulier

L'adaptation au relief est un élément majeur de l'architecture des Gorges de la Loire qui offrent de nombreux points de vue et panoramas. Il faut chercher à diminuer l'impact visuel de la construction dans le paysage et donc toujours minimiser les mouvements de terre en terrain plat comme dans une pente et les terrassements. Cette économie permet aussi d'écarter des dangers éventuels de mouvements de terrains.

Limiter les remblais et déblais

L'adaptation à un terrain en pente

Une règle d'or : c'est la maison qui s'adapte et non l'inverse. Plusieurs solutions sont possibles :
- créer des demi-niveaux,
- limiter les déblais et remblais.

Demi-niveaux

Penser aux accès

Les accès et le garage doivent être pris en compte à l'amont de votre projet afin de ne pas mutiler le terrain. Autant que possible le stationnement des véhicules et le garage doivent se trouver au même niveau que la voie afin de minimiser les surfaces de voirie. Cela facilite aussi le raccordement aux réseaux (distribution, évacuation des eaux usées…).

Accès au garage depuis la voie

Accès facilité, les surfaces de voirie sont limitées

Tirer partie du relief

Une bonne orientation et un enterrement partiel du bâti protègent des vents dominants.
Les espaces tampons (garage, celliers, sanitaires) doivent prioritairement se situer au nord.
Les fermes isolées étaient implantées perpendiculairement à la pente pour enterrer le plus possible l'étable et avoir un accès à la grange.

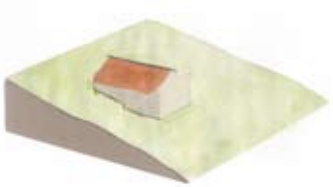

Enterrement partiel du bâti

Sur le plat

Ne pas mutiler le terrain lorsqu'on s'implante sur un terrain plat, proscrire les buttes rapportées

Ce que prescrit le guide :

Les constructions doivent être implantées en harmonie avec le paysage naturel ou bâti existant. Elles doivent être conçues et réalisées en fonction du relief de leur terrain d'assise et adaptées à celui-ci.

Dans la pente
- Les mouvements de terre doivent s'effectuer en amont et non en aval des constructions.
- La hauteur maximale des déblais ou remblais ne devra en aucun cas excéder un mètre par rapport au terrain naturel.
- Les talus doivent être plantés avec des essences locales.
- La pente des talus par rapport au terrain naturel ne devra pas excéder 15%.

Sur terrain plat
- Les buttes de terre rapportées supérieures à 1.5 mètre sont à proscrire.
- Les mouvements de sol susceptibles de porter atteinte au caractère d'un site naturel ou bâti sont à proscrire.

Par rapport à l'existant

Mon village, mon hameau

En prenant une place dans un village ou un hameau des Gorges de la Loire, il faut nécessairement composer avec la cohérence urbaine de l'ensemble. S'intégrer harmonieusement n'implique pas toujours de se conformer à l'existant. Ce qui compte, c'est le respect du contexte, d'entrer en «résonance» avec lui.

Les façades qualifient l'espace de la rue, implantation à l'alignement et ordre continu

S'inscrire dans l'espace public

Les bâtiments anciens ont souvent une liaison directe avec l'espace public. Ils lui sont contigus ou ils s'y relient par des bâtiments bâtis (annexes, murets, porches…). Il faut privilégier l'usage de la pierre pour ces éléments de liaison.

Observer

Observer le sens de construction du bourg dans lequel vous vous implantez, relever les façades, les hauteurs de constructions, les volumes. Une bonne observation du contexte permet de ne pas troubler le bâti existant.

Tissu urbain aéré, bandes plantés et murs marquant l'alignement

Ensemble homogène de constructions traditionnelles des Gorges de la Loire

Ce que prescrit le guide :

Par rapport à l'existant:

• Lorsqu'une construction constitue un nouvel élément d'un ensemble urbain, qu'elle participe à un rythme, elle doit respecter la composition de cet ensemble pour en donner une nouvelle lecture unitaire. Elle doit présenter un aspect « relationnel » avec les constructions environnantes.

Ce qu'il faut savoir :

L'implantation générale tient compte de l'orientation, du relief et s'adapte souvent au climat, accès et vue. Observer les maisons anciennes, c'est souvent éviter de se tromper et faire des économies à long terme.

4. LA VOLUMÉTRIE

Le bâtiment principal

SIMPLICITE

Les constructions traditionnelles sont bâties à partir de géométries simples. Le volume hérite de la simplicité de l'implantation. La complexité apparente des bourgs est le résultat d'assemblage de constructions simples juxtaposées au fil du temps.
Préférer les volumes sobres issus d'un plan rectangulaire.

Simple et contemporaine, KLN Architecte

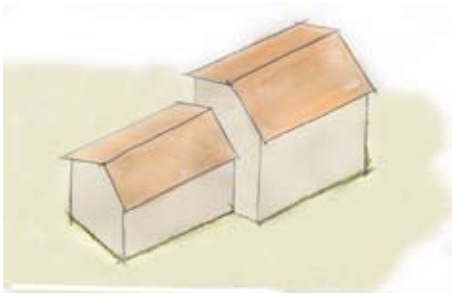

Possibilité d'assemblage de formes rectangulaires

Au delà des effets de mode

La simplicité ne rime pas avec banalité, épurer un projet, c'est aller à l'essentiel au delà des effets de mode.

À proscrire

- la multiplication des volumes, en rupture avec le gabarit générale des constructions,

- les effets de tours, éviter les étages partiels aux surfaces réduites faisant référence à des tourelles ou pigeonniers qu'ils ne sont pas,

- les passages couverts et colonnades courant le long de la façade en préférant un espace aux dimensions propices à la convivialité,

- les volumétries faisant référence à des architectures exogènes (fausses arcades, arcs surbaissés…).

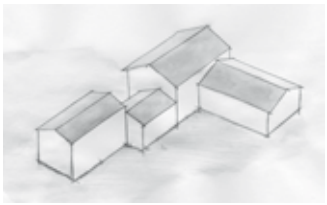

Multiplicité des volumes

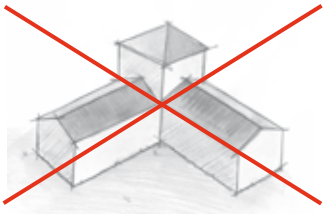

Effet de tour

Passage trop étroit pour un usage convivial

Ce que prescrit le guide :

• Simplicité et harmonie doivent être privilégiées avec des gabarits moyens et volumes simples issus d'un plan rectangulaire, à l'instar de l'habitat traditionnel des Gorges de la Loire.

Il faut prévoir dès la construction la possibilité d'évolution pour permettre une extension future en harmonie avec l'existant (volumes, toiture).

• La multiplicité des volumes, en rupture avec le gabarit général des constructions est vivement déconseillée.

• Les volumes faisant référence à des architectures exogènes sont à proscrire (fausses arcades, galeries ou avancées à colonnades, tour d'angle « provençales », faux pigeonniers, frontons classiques…).

La terrasse

Les terrasses doivent accompagner les courbes de niveau. Sinon elles provoquent des remblais disgracieux.
Les enrochements non calibrés sont à proscrire. Les gabions sont acceptés s'ils sont de faible hauteur.
- privilégier le muret plutôt que la pente, un aménagement en terrasse
- les murs de soutènement doivent être de faible hauteur,
- végétaliser les talus,
- apporter un soin au choix des matériaux.

Modèles de terrasses adaptées au terrain

Les extensions

Prévoir votre extension

Une habitation évolue. Il est indispensable de prévoir dès la construction cette possibilité d'évolution afin de permettre une extension future en harmonie avec l'existant.

Exemple d'assemblage de formes harmonieuses à Queret

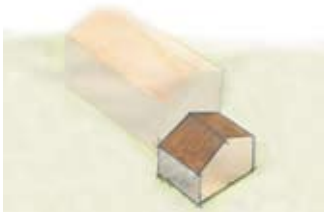

Sur pignon, largeur identique qui conserve les lignes de faîtage

Sur façade

Ce que prescrit le guide :

Les terrasses
• Les terrasses sur buttes rapportées sont à bannir, elles mutilent le terrain.
• Les terrasses doivent être implantées en harmonie avec le relief du terrain naturel.

Les extensions
• Les extensions sont possibles sous réserve qu'elles respectent la pente de toit existante, les volumes, les lignes de composition de la construction existante (prolongement d'une toiture existante, conservation des lignes de faîtage…).

5. L'ENVIRONNEMENT

Les abords du bâtiment

L'extérieur de la construction: objet de toutes les attentions

L'organisation extérieure des bâtiments doit être traitée avec la même rigueur que l'intérieur. C'est elle qui unit la maison à son environnement extérieur. Les murs, jardins, haies, vergers accompagnent l'architecture et créent ce lien indispensable avec l'environnement naturel des Gorges de la Loire.

Hameau des Camaldules

Végétaliser pour protéger l'environnement

Contribuez à la diversité et à la préservation de la faune des Gorges de la Loire. Grâce à des haies bocagères, votre extérieur sera plus accueillant pour les oiseaux, les micromammifères et les insectes. Vous favoriserez ainsi la biodiversité.

Murets autour d'Essalois

Les murs

Les murs de clôture sont une constante et constituent une caractéristique marquante et identifiante des Gorges de la Loire. Ils font partie de son patrimoine historique.
On peut laisser des trous à leur base pour laisser les hérissons passer par exemple.

Mur de pierre végétalisé, belles couleurs printanières

Les sols

Ils seront dans la mesure du possible perméables pour permettre au mieux l'infiltration des eaux de pluie. Graviers, sable, pierres sont des matériaux à privilégier, limiter le linéaire de voies.

Ruelle champêtre

Accès revêtu de graviers

Combinaison pavés et gazon pour parking végétalisé drainant

Ce qu'il faut savoir :
Bien traiter la limite de propriété selon votre situation, c'est créer du paysage.
Les murs de pierre (hauteur en fonction des murs voisins) sont à favoriser dans les pôles urbains tandis que la haie libre est à favoriser dans les hameaux et les lotissements.

Ce que prescrit le guide :

Abords de la construction
• **Lors d'un projet neuf, les plantations sont primordiales.**

• La surface non bâtie doit faire l'objet de plantations (espaces verts et arbres) dans la proportion d'au moins 40%.

• Toute réalisation doit conserver au maximum la végétation existante, elle est le gage d'une intégration plus rapide de la nouvelle construction. Les plantations non fruitières existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations au moins équivalentes.

• Les essences locales doivent être privilégiées.

• Le traitement des limites et l'aspect des clôtures doivent être décrits et précisés dans les dossiers de demande de permis de construire ou les déclarations préalables.

• Il est fortement recommandé de traiter les franges côté Gorges par des clôtures exclusivement végétales ou des murets de pierre sèche. L'idée est d'assurer les transitions entre les jardins et le paysage.

• Les grillages nus sont à proscrire (à l'exception des zones forestières), ils sont obligatoirement doublés d'une haie composite.

Ce que prescrit le guide :

Murs, murets, clôtures

• Protéger les murs de pierres sèches qui par leur situation, leur ancienneté marquent le paysage des Gorges de la Loire. Ils doivent être conservés et restaurés.

• En habitat diffus ou forestier, la réalisation de clôture maçonnée est exclue.

• Les murs maçonnés et clôtures auront une hauteur minimale de 0.50m et une hauteur maximale de 1.6m.

• Ils doivent être adaptés à la pente.

• Les murs de clôture sont enduits de la même façon et avec la même teinte que les murs de la construction principale.

• Les agglomérés de ciment brut non enduits et les enrochements non calibrés sont proscrits.

• Les éléments d'accompagnement faisant partie des clôtures (portails, piliers…) doivent être réalisés dans un esprit de sobriété.

• Les murs de gabions sont admis, s'ils sont de faible hauteur.

• Les imitations grossières de matériaux sont à exclure pour les clôtures (faux bois, fausse pierre).

• Pour des raisons environnementales, il est déconseillé d'utiliser le PVC dur pour les clôtures.

• On pourra laisser des trous à la base des murs, murets, clôtures afin de ne pas rompre les continuités écologiques et laisser la faune circuler. On favorisera la biodiversité en rendant accueillant les murs et murets par la présence de petites cavités, d'infractuosités et points d'ancrage.

Les murs et murets

Le prolongement de la maison et lien dans le paysage

Très présents dans l'architecture des Gorges, ils servaient à délimiter les propriétés, les jardins potagers, ils servaient aussi en terrain abrupt à retenir la terre cultivable sous forme de terrasses. Ils constituent un lien fort entre la maison et le paysage. De petites constructions peuvent s'y adosser.

Les différents types:

- au sud des Gorges, muret de pierres sèches sans liant,
- au nord, muret en pisé sur soubassement de galets.

Ces murets traditionnels doivent être conservés et rénovés ou remplacés.

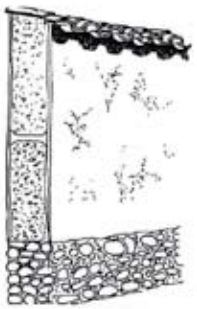

Mur de clôture en pisé sur soubassement en galets et couvertures en tuiles canal

…et dans les espaces urbains

Les murs de clôture contribuent à:

- garantir la continuité du front urbain dans les parties urbaines,
- accompagner le bâti,
- assurer les entrées aux parcelles de manière harmonieuse.

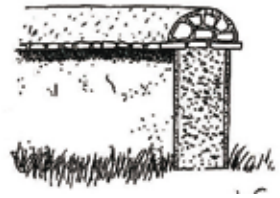

Muret de clôture en pisé et chaperon en pierre enduit et débordant

Château d'Essalois

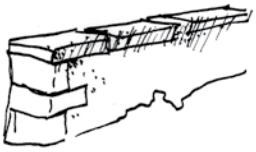

Muret de clôture avec couvertine en pierres

En neuf, s'inspirer des modèles traditionnels…

Les enrochements calibrés et les gabions peuvent être des solutions alternatives au muret traditionnel. Ce type de modèle convient particulièrement pour des murs de faible hauteur.

Muret en gabion de faible hauteur

Ils respectent la biodiversité

Par respect pour la biodiversité, la construction s'effectue de préférence en utilisant des matériaux ou des procédés traditionnels. L'utilisation de matériaux à la structure irrégulière comme les pierres est à privilégier afin de donner au muret tout un potentiel écologique.

5. L'ENVIRONNEMENT

Les haies

Stop à la monotonie

Les alignements de thuyas, de cyprès créent un paysage banal et peu favorable à la faune, très riche dans les Gorges de la Loire. Privilégier des haies bocagères.

Haie de thuyas

Haie libre

De nombreux avantages

La haie libre et diversifiée avec des essences locales :

- adoucit les lignes géométriques du bati,
- réduit l'impact en détournant l'attention visuelle,
- limite l'érosion des sols,
- favorise la biodiversité, joue un rôle de régulateur climatique,
- valorise le paysage.

Les haies brise-vent (haies doubles composées d'arbres de haut jet et d'arbustes en cépée) constituent de bons éléments de protection au vent, à l'inverses des haies de thuyas qui créent des turbulences à l'arrière.

Les principes

- privilégier des espèces végétales locales, gages d'une bonne reprise car adaptées au site, elles devront au moins constituer l'armature de votre haie.
- varier les essences, les haies composites sont moins vulnérables,
- planter des végétaux jeunes de moins de 3 ans car ils s'adaptent plus vite.

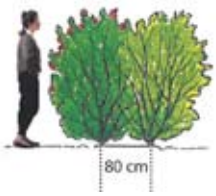

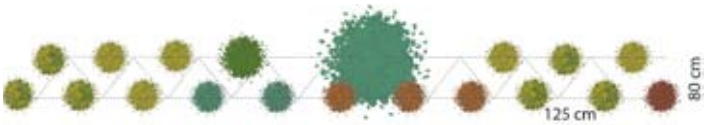

Système de haie bocagère avec insertion d'arbres (1/3 persistants), végétaux plantés en quinquonce

Ce qu'il faut savoir :

Les clôtures contribuent à la fragmentation écopaysagère, première responsable de la perte de la biodiversité. Elles barrent l'accès de la faune à des sources de nourriture, d'habitat. Concevez votre clôture en laissant passer certaines espèces (hérissons) pour contribuer au bien être de la faune des Gorges de la Loire. Dans le cas d'une clôture maçonnée, prévoyez un petit trou.

Ce que prescrit le guide :

- Les haies doivent être de préférence composites: mélange d'essences caduques et semi persistantes.
- Les haies persistantes monospécifiques (troène, thuyas, cyprés) sont à exclure.

Dans la pente

Mur de soutènement en limite de propriété

Si la limite de propriété en bas de pente est matérialisée par un mur de soutènement, il est déconseillé de planter par dessus une haie haute qui crée une ombre portée sur le jardin et un rapport disproportionnée avec la rue.
Privilégiez dans ce cas une haie basse.

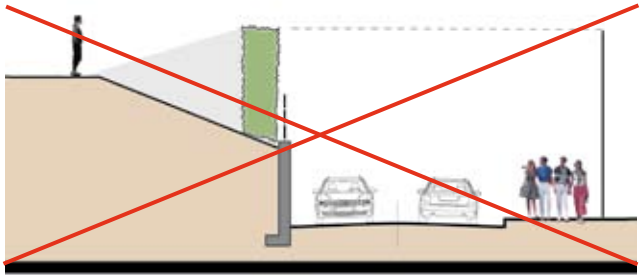

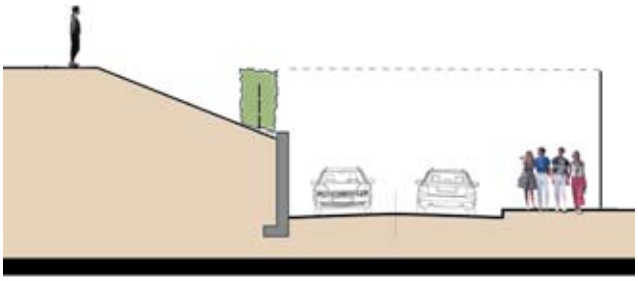

Mur bahut et clôture

Les murs bahut et les clôtures doivent s'adapter au terrain en épousant sa forme. Les clôtures et murs découpés avec arase horizontale sont à proscrire.

Ce que prescrit le guide :

- Les clôtures doivent être adaptées à la pente.

5. L'ENVIRONNEMENT

Des essences locales

Amélanchier

Buis commun

Charme

Laurier tin

Noisetier

Aubépine

Cornouiller blanc

Pommier sauvage

Chalef

Fusain

Fleur de Bourdaine

Genêt purgatif

Troène

Prunier myrobolant

Prunelier

Viorne lantane

Eglantier

Alisier

Autres essences à favoriser

- la strate arborescente : Frène commun, Chêne pédonculé, Chêne sessile, Erable champêtre, Pin sylvestre, Merisier, Hêtre commun.

- la strate arbustive : Sureau noir, Houx commun, Genêt à balais, Callune commune, Lierre commun, Clematite des bois, Cornouiller sanguin, Ronce, Groseiller, Framboisier.

Ce qu'il faut savoir :
Attention aux espèces envahissantes
Ce sont les arbres et arbustes tels que le buddleia, la renouée du Japon, l'érable négundo, la balsamine de l'Himalaya et le robinier/ faux acacia qui se disséminent très rapidement dans les essences naturelles et remplacent les essences locales.

Ce que prescrit le guide :

• Les essences locales doivent être privilégiées.

La végétation permet de dissimuler les constructions pour améliorer leur intégration paysagère.

6. LA TOITURE

Pans de toiture et orientation

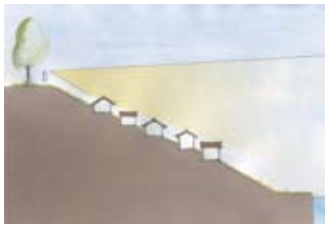

Dans les Gorges de la Loire, la toiture est une cinquième façade

Rechercher l'harmonie

Les toitures sont l'élément principal qui dessine la silhouette d'un village. Leurs formes sont adaptées à la topographie, à la géographie et au climat. Elles obéissent aussi aux traditions locales. Les vues plongeantes sur les toitures, du fait du relief sont souvent nombreuses dans les Gorges de la Loire. Certains villages ne sont perçus dans un premier temps que par leur toiture.

Toiture traditionnelle des Gorges de la Loire: 2 pans, faible pente , tuiles canal.

Pour les constructions nouvelles

La toiture à deux pans (entre 30 et 50%) est le modèle traditionnel des Gorges de la Loire. Les toitures à quatre pans sont préférées sur les constructions plus élevées. Les pans coupés qui fractionnent le volume sont déconseillés. L'orientation du faîtage dépend du contexte et des caractéristiques du bâti environnant.

Faîtage perpendiculaire à la pente

Faîtage parallèle à la pente

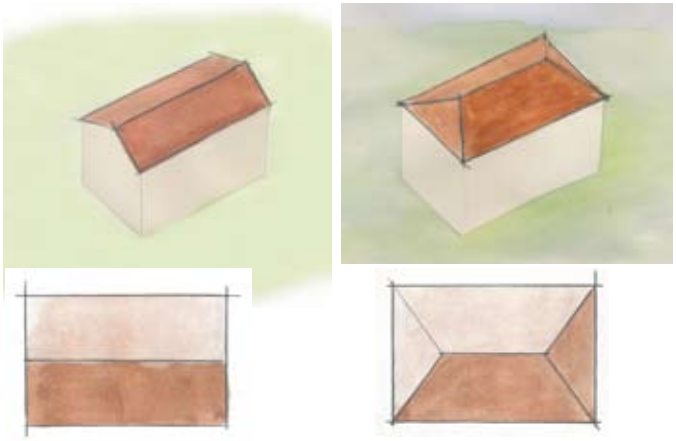

Le cas des toitures terrasses

Le guide stipule que la toiture terrasse peut être encouragée sous réserve d'un traitement architectural et d'une insertion paysagère exemplaires. La toiture terrasse végétalisée modère les gains et pertes de chaleur et entraîne une économie des coûts énergétiques. Elle présente d'autres intérêts: écologiques (biodiversité, fixateur des poussières et pollens), de santé (amélioration de la qualité de l'air). Elle doit être en proportion de surface inférieure aux toitures en pente et accessible pour l'agrément de la vie domestique ou végétalisée.

Toiture terrasse végétalisée

Ce que prescrit le guide :

Restauration et modification de bâtiments traditionnels

• Les pentes de toiture existantes seront maintenues.

Constructions nouvelles

• Les toitures des bâtiments d'habitation doivent être de deux versants minimum dans le sens convexe. La toiture à deux pans doit être privilégiée. L'usage des toitures à quatre pentes devrait se limiter aux grands volumes à étages.

• La pente des toitures doit être comprise entre 30 et 50%.

• Le faîtage doit être réalisé dans le sens de la plus grande dimension de la construction et suivre les lignes du paysage.

• A titre exceptionnel, la toiture terrasse peut être encouragée sous réserve d'un traitement architectural et d'une insertion paysagère exemplaires (équipements de réception à intégrer). Lorsqu'elle est partielle, elle doit être en proportion de surface inférieure aux toitures en pente et accessible pour l'agrément de la vie domestique ou végétalisée.

• Le regroupement et l'intégration des accessoires à caractère technique doivent être recherchés de façon à limiter l'impact visuel.

• Pour les bâtiments agricoles, il est demandé de rompre les longs pans de toiture des constructions avec recoupe verticale de la toiture, afin de casser la linéarité.

Annexes

Les toitures à une pente se limitent aux volumes annexes lorsque ceux-ci sont accolés à une construction de taille plus importante, et pour les abris de jardin de petite dimension.

Les ouvertures

Les nouvelles fenêtres de toit

Les ouvertures sur les toitures de tuiles canal sont rares, il en existe parfois de petite dimension qui servaient à l'aération. Leur nombre doit rester limité, leur dimension restreinte, s'aligner avec les fenêtres de façades.

- Choisir le même matériau de couvertures des lucarnes que celui du toit.
- Intégrer les nouvelles ouvertures dans le plan de toiture.

Création de deux ouverture en toiture lors d'une réhabilitation (Les Echandes)

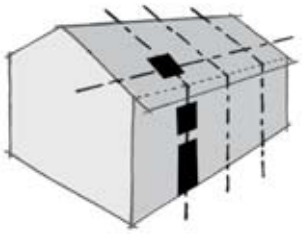

Principe d'alignement avec les fenêtres de façade

Pour les constructions nouvelles

Dans une nouvelle composition en élévation, la lucarne à fronton prolonge en toiture l'alignement vertical des baies.

Lucarne à fronton

Fronton

Chien assis

Jacobine

Ce que prescrit le guide :

Restauration et modification de bâtiments traditionnels

• Les ouvertures existantes ne doivent pas être modifiées, si ce n'est pour en restituer l'état primitif.

• Il est fortement déconseillé de créer de nouvelles ouvertures dans les toitures traditionnelles. Toutefois, les fenêtres de toit peuvent être envisagées lorsqu'elles respectent le rythme de la façade, leurs dimensions ne devront pas dépasser 55*90 cm. Elles seront intégrées dans l'épaisseur de la couverture et situées en dehors des façades sur rue.

Constructions nouvelles

• Les ouvertures non intégrées à la pente du toit sont à exclure (chiens assis, jacobines), sauf celles résultant d'un relevé de toitures en forme de lucarne à l'aplomb du mur de façade.

• Les fenêtres de toit de type Vélux peuvent être envisagées lorsqu'elles respectent le rythme de la façade, leurs dimensions sont limitées à 55*90 cm. Leur nombre est limité à deux par pan. Elles seront intégrées dans l'épaisseur de la couverture et situées de préférence en dehors des façades sur rue.

6. LA TOITURE

Couleurs et matériaux

La tuile canal en habitat traditionnel

La tuile canal est très présente dans les Gorges de la Loire. Son utilisation est à maintenir et à préconiser. Appelée aussi tuile creuse, elle est exclusivement en terre cuite et ne dépasse pas 40 cm de long.

Prescriptions lors de la réfection d'une couverture en tuiles canal :

- préserver la forme d'origine de la toiture,
- réutiliser si possibles les tuiles anciennes (disposer les nouvelles en dessous),
- s'assurer que la charpente peut supporter un poids plus important et la renforcer si cela est nécessaire,
- porter un grand soin aux finitions.

La tuile mécanique semi-courbe

C'est un produit hybride qui combine en apparence la forme de la tuile canal avec un assemblage par emboîtement. Des couvertures réalisées avec ces tuiles se dégagent une monotonie liée au système de pose, aux textures lisses et à la couleur uniforme. Son usage convient bien dans les constructions nouvelles mais il est à éviter dans les espaces patrimoniaux.

Chambles , paysage de toitures et harmonie des formes

La tuile à emboîtement losangée

Sur le territoire des Gorges de la Loire, les pavillons 1930 sont recouverts de tuiles à emboîtement losangée. Ils appartiennent également au patrimoine local. Ces toitures doivent être préservées pour leur particularité.

Ce qu'il faut savoir :
Les oiseaux et chauve-souris trouvent de moins en moins d'espaces pour nicher. En créant des irrégularités dans votre bâtiment ou en installant certaines tuiles, vous assurez la pérennité de ces espèces.

Ce que prescrit le guide :

Restauration et modification de bâtiments traditionnels
Les réfections de toiture seront réalisées en suivant les dispositions traditionnelles. Pour les toitures à pentes, avec des tuiles, il est recommandé de réemployer des tuiles anciennes lors de la réfection des couvertures (tuiles dites « romanes », ou plates « losange », suivant les époques de construction): les tuiles neuves seront posées en courant, les tuiles anciennes posées en chapeau.

Constructions nouvelles
Les toitures des constructions nouvelles, à l'exception des toitures terrasses, doivent être constituées de :

- tuiles mécaniques en terre cuite de couleur naturelle rouges dites « romanes » comprenant chacune une partie plate et une partie semi-cylindrique d'un diamètre minimal de 15 à 16 cm et d'une longueur maximum de 40 cm soit 13 au m².
- tuiles creuses rouges en terre cuite neuves ou de réemploi. Lorsqu'elles sont posées sur des plaques de fibro-ciment spéciales, la sous-face du forget sera voligée.

Dispositions d'origine

Le mode de pose traditionnel des tuiles canal

- tuiles scellées avec tuileaux en faîtage, scellées et doublées en rive et à l'égout,
- large débord en façade, débord très réduit en pignon (10 cm).

Large débord de toiture en façade

La génoise

La richesse de son appareillage en fait un élément essentiel à préserver dans l'architecture locale. Destinée à tenir la passée de toiture et éloigner les eaux de pluie, elle est présente de façon ostentatoire à double, à triple rang dans les bourgs. Le nombre de rangs est proportionnel à la hauteur du bâtiment. Elles doivent être conservées et restaurées si possible sans ajout de gouttière.
Entretien: brossage ou sablage léger, réfection des parties de mortier et rejointoiement.

Génoise en briques

Les rives

Ouvrages latéraux de finition de la toiture, ils seront réalisés avec de la tuile canal en réhabilitation de bâti traditionnel et scellés au mortier de chaux blanche. Pas de recouvrement total du chevron.

Les faîtages ou aretiers

Ouvrage des intersections de pente de toiture. Il faut veiller à l'épaisseur du mortier de scellement et à orienter les tuiles dans le sens du vent dominant.

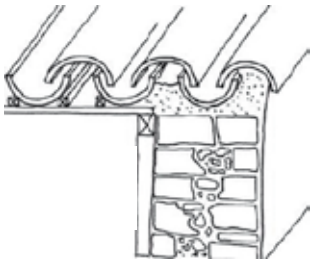

Rive en tuile canal

La rive en pignon

Il s'agit d'une corniche réalisée sous la forme d'une génoise simple qui crée un débord sur lequel est scellée la tuile de rive. C'est une disposition très décorative.

Position des tuiles de faîtage

Génoise en pignon

Ce que prescrit le guide :

Restauration et modification de bâtiments traditionnels
Les tuiles à rabat sont vivement déconseillées en restauration.

Gouttières et descentes d'eau pluviale
• Les localisations sont à prévoir dès la conception avec présentation de leur insertion dans la phase d'autorisation de construire.
• Il est conseillé de disposer les descentes d'EP aux angles de façade ou en limite de mitoyen.
• Le pied des évacuations doit être traité (dauphin en fonte, par exemple), ainsi que sur les cuvettes, boîtes à eau.
• Les gouttières et descentes doivent être réalisées en métal (galva, zinc, cuivre), la couleur blanche est proscrite.

Ce qu'il faut savoir :
En réhabilitation, les dispositions d'origine sont très importantes à respecter: finition des tuiles de rives, rétablissement des corniches, éléments décoratifs, tous les détails comptent.

7. LA FAÇADE

Matériaux et habitat traditionnel

Maison en pierre, Les Echandes

Maison de Saint-Paul en Cornillon à la modénature travaillée

Réhabilitation d'une maison en pierre, bardage bois partiel

La pierre

L'usage de la pierre prédomine dans les Gorges de la Loire. La pierre la plus utilisée est le granit. Les murs sont parfois bâtis sans fondation, directement sur un affleurement rocheux. Les murs d'une épaisseur de 60 à 75 cm sont rarement enduits aujourd'hui. L'appareillage des murs est souvent grossiers: seuls les chaînages sont en pierres taillées.

On doit éviter l'emploi de techniques susceptibles de dénaturer le parement de pierre (préservation du calcin qui constitue la couche protectrice), d'élargir l'épaisseur du joint lors de travaux de rejointoiement.

La brique

La brique est très présente dans le bâti en tant qu'élément décoratif (rarement utilisée comme seul matériau de construction): chaînage d'angle, corniche...

Le bois

Le matériau bois est utilisé avec parcimonie dans l'architecture traditionnelle des Gorges de la Loire, il ne recouvre jamais un pan de mur entier. En réhabilitation ou en neuf, s'il permet une grande flexibilité et une liberté d'expression architecturale, il devrait rester un traitement de finition.

Le soubassement

Dans l'habitat traditionnel, le soubassement correspondant à la partie basse du niveau de rez-de-chaussée, est réalisé souvent en maçonnerie plus épaisse pour conforter l'assise du bâtiment. Les soubassements en pierre sont à laisser apparents.

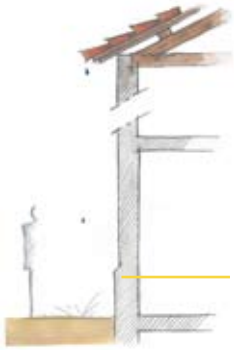

Soubassement de protection

Ce qu'il faut savoir :
Principes dans un environnement traditionnel
En abord de monuments historiques et dans les centres anciens, l'objectif est d'atteindre une qualité d'aspect au moins équivalente à celle existante.

Ce que prescrit le guide :

L'aspect des constructions doit être en harmonie avec le bâti existant et l'environnement naturel.
Pour les façades enduites, on doit s'efforcer de rechercher des compositions, textures et colorations permettant d'insérer harmonieusement le bâti contemporain dans le tissu existant.
Les constructions dont l'aspect général ou certains détails architecturaux sont d'un type ou style régional affirmé et étranger à la région sont à proscrire.
Tout projet d'expression contemporaine et innovant par rapport aux règles définies ci-dessus, doit prendre en compte les caractères naturels et bâtis du site.

Restauration et modification de bâtiments traditionnels

- Les éléments d'architecture anciens présentant un caractère archéologique, ayant valeur de patrimoine, doivent être conservés ou remis en valeur à l'occasion des travaux de restauration.
- Les travaux de restauration, réhabilitation doivent être exécutés suivant les techniques adaptées au traitement des bâtiments traditionnels.
- Les parties en pierre de taille destinées à être vues doivent rester apparentes (ni peintes, ni vernies, ni enduites). On doit éviter l'emploi de techniques susceptibles de dénaturer le parement de la pierre.
- Les pierres dégradées doivent être remplacées par des pierres de même aspect.
- Le bois est encouragé en façade en tant que traitement d'appoint.

Matériaux et constructions nouvelles

Se réapproprier la pierre

Souvenons nous que la pierre est le matériau traditionnel des Gorges, qu'elle lie la maison au paysage. Construire en pierre, ce n'est pas seulement s'inscrire dans le patrimoine, c'est aussi s'inscrire dans la démarche de développement durable. La pierre est par nature écologique, sa conservation remarquable. Réputée chère, la filière pierre tend aujourd'hui à proposer des prix plus compétitifs. La pierre est un matériau d'avenir.

Composer les façades

En neuf, si proposer une structure de façade ancienne est jugé préférable, elle peut être mise en évidence avec un vocabulaire graphique et des matières qui renouvellent la vision architecturale des Gorges de la Loire sans se soumettre à un modèle historique.

Maison contemporaine avec bardage bois, intégrée dans le paysage des Gorges de la Loire

Pas de mauvais matériaux, simplement de bonnes utilisations

Les matériaux nouveaux ne sont pas interdits. Les ossatures bois, bardages divers peuvent offrir une alternative à la tradition, pourvu qu'ils soient justifiés et n'apparaissent pas comme un contraste gratuit. Dans une logique de développement durable et de Haute Qualité Environnementale, les matériaux de synthèse sont à laisser de côté.

Les constructions bois

Les essences les plus couramment mises en place sont: l'épicéa, le douglas, le mélèze...

Quelques pistes:

- poser les lames par embrèvement (rainures et languettes) et non par recouvrement.
- proscrire les couleurs de finition, laisser le bois à l'état naturel (avec le temps, la patine prend un ton gris qui s'intègre bien dans le paysage).

Ce que prescrit le guide :

Constructions nouvelles

- La pierre naturelle apparente avec joints clairs est recommandée. Les autres matériaux (béton traité, parpaings enduits, bois, métal) ne sont pas exclus, mais il est conseillé de ne les considérer que comme des éléments de composition architecturale.
- Doivent être recouverts d'un enduit tous les matériaux qui, par leur nature et par l'usage de la région sont destinés à l'être, tels le béton grossier, les briques si elles n'ont pas de parement, les parpaings agglomérés.
- Le produit utilisé et son mode d'application doivent permettre un vieillissement normal de l'aspect du bâtiment.
- Les imitations grossières de matériaux sont à proscrire (faux bois, fausse pierre).
- Les constructions en madrier, ossature bois, en panneaux de bois massif doivent s'inscrire dans une démarche environnementale.
- Le bardage en bois naturel des faces des bâtiments agricoles est fortement conseillé. La charpente bois est recommandée.

Construction neuve en pierre

Vocabulaire traditionnel revisité

Construction bois. Le mur de soutènement en pierre sèche a été conservé. Les baies ne sont pas orientées sur le grand paysage.

Charpente traditionnelle

7. LA FACADE

L'enduit en habitat traditionnel

Maison de bourg de Saint-Paul en Cornillon enduite à la chaux

Les finitions traditionnelles

Seul l'enduit traditionnel à la chaux naturelle réunit les qualités nécessaires à la protection du bâti ancien: respiration du mur, adhérence au support, élasticité de pose, bonne isolation. L'enduit traditionnel assure la pérennité du mur en permettant à la vapeur d'eau de sortir sans laisser la pluie entrer. Il protège les pierres ou les briques du gel et des attaques acides.

Structure des enduits

Les enduits sont constitués, pour les plus anciens, de deux parties :

- le corps d'enduit,
- l'enduit de finition.

Le corps d'enduit est «monomasse». C'est-à-dire que le «gobetis» (ou couche d'accroche), et le «dégrossi» sont de la même matière. Ils peuvent être réalisés en plusieurs passes mais toutes de dosages identiques ou comparables.

Ils contiennent des sables de granulométrie variée et des tuileaux.

Cette partie de l'enduit est d'épaisseur supérieure à 10 mm. L'enduit de finition emploie des sables plus fins (0,2 à 0,5 mm). Son épaisseur est très faible (5 mm en moyenne). Il présente le plus souvent une finition lissée à la truelle.

Dans une période plus récente, l'enduit se passe en 3 couches :

- gobetis: mortier gras fortement dosé en chaux
- corps d'enduit: dégrossissage avec un sable assez gros
- finition : couche mince avec un sable fin. En réhabilitation ou en neuf, s'il permet une grande flexibilité et une liberté d'expression architecturale, il devrait rester un traitement de finition.

Détail de façade dont les encadrements sont en pierre, l'enduit traditionnel est à reprendre

Les jointoiements

- joint beurré affleurant ou enduit à pierres vues

Sur les murs anciens, cet aspect résulte généralement de l'usure de l'enduit qui a entraîné la disparition de la couche de finition. Le choix de ce traitement en réfection de façade semble être une mode récente.

- joint en creux

Cette façon de jointoiement sacrifie à une mode visant la valorisation de la pierre apparente. Elle est généralement réalisée avec des mortiers modernes prêts à l'emploi.

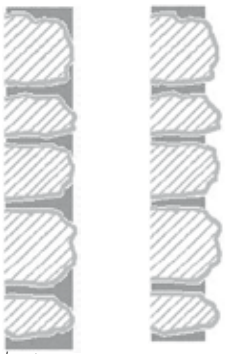

Enduit à pierres vues *Joints en creux*

Enduit à pierre vue

Ce qu'il faut savoir :
Restaurer une façade
- réaliser un diagnostic (évaluation de l'état du mur et de l'enduit, choix du traitement)
- choisir un enduit adapté
- ne pas enduire les éléments de modénature en saillie

Ce que prescrit le guide :

Restauration et modification de bâtiments traditionnels

• Seuls les parties de maçonnerie non appareillées, le béton doivent être enduits.

• Les enduits et les rejointements doivent être exécutés au mortier de chaux blanche ou sablés pour faire apparaître les granulats et obtenir la coloration voulue. Les enduits prêts à l'emploi offrant les mêmes caractéristiques techniques et d'aspect peuvent également être mis en œuvre. Le badigeonnage au lait de chaux peut également être appliqué sur les parties maçonnées.

• En présence d'éléments de pierre appareillée, l'enduit doit le plus souvent affleurer le nu de ces éléments.

• Les enduits de chaux hydraulique artificielle et de ciments purs sont à proscrire.

• Les enduits doivent être lisses, grattés fin ou talochés.

• Les enduits écrasés et à la « tyrolienne » sont à proscrire.

L'enduit pour les constructions nouvelles

Sur une maçonnerie

Un enduit traditionnel de composition adaptée est bien évidemment encouragé. Les enduits industriels prêts à l'emploi sont autorisées. Dans le cadre de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), il est important de favoriser l'emploi de produits sans conséquence lourde pour l'environnement.

Application d'un enduit à la chaux sur maçonnerie ciment:

1. Réparer le support (enduit ou maçonnerie) de manière à obtenir une surface homogène de même nature.
2. Nettoyer l'ensemble des façades à traiter à l'eau sous pression si nécessaire.
3. Appliquer un enduit en trois passes : gobetis, corps d'enduit, enduit de finition.
4. En fonction de la coloration désirée, on pourra utiliser un badigeon aux pigments naturels.

Ce que prescrit le guide :

Constructions nouvelles

- Les enduits doivent être exécutés au mortier de chaux blanche ou sablés pour faire apparaître les granulats et obtenir la coloration voulue. Les enduits prêts à l'emploi offrant les mêmes caractéristiques techniques et d'aspect peuvent également être mis en œuvre.
- L'aspect des enduits doit être lisse, gratté fin ou taloché. Les enduits de chaux hydraulique artificielle et de ciments purs sont à proscrire.
- Les enduits écrasés et à la « tyrolienne » sont à proscrire.
- Les parties de maçonneries en brique, en agglomérés de ciment et en béton doivent être enduites.
- D'une manière générale, il est exclu de laisser à nu les matériaux destinés à être enduits.
- Les agglomérés de ciment brut, non enduits sont proscrits.

Choisir son enduit

L'aspect dépendra du type de bâtiment et de son environnement immédiat. La matière, la texture, le mode de mise en oeuvre induisent des finitions très différentes, plus ou moins fines. En secteur urbain, on conseille la pose d'un enduit plane, lisse. Dans les hameaux, on évitera des surfaces trop uniformes.

Les finitions grossières sont proscrites: enduit projeté, écrasé, à la tyrolienne. Les enduits écrasés (symbole des lotissements français) et projetés ont été inventés pour aller vite, ils ont tendance par leur irrégularité à retenir les salissures.

Finitions conseillées

Le gratté fin évite les effets de brillance de surface, particulièrement inadaptées en milieu rural. Il facilite l'insertion du bâtiment dans un environnement sensible.

La finition talochée laisse un enduit sans relief, ni creux. Elle met en valeur le coup de main de l'artisan. Cette finition sera à favoriser dans les bourgs notamment à Saint-Paul et Saint-Victor.

Lisse

Gratté

Taloché

Finitions proscrites

Projeté

Ecrasé

7. LA FACADE

Les couleurs

Bâtiment de ferme se fondant dans le paysage des Gorges de la Loire

Les principes :

- maintenir la spécificité de l'identité traditionnelle des Gorges de la Loire, une richesse historique et un atout touristique,
- permettre à chacun d'exprimer son goût, sans pour autant céder à des phénomènes banalisants (couleur type des catalogues de constructeurs de lotissements).

Comment s'obtient la couleur?

Elément majeur de l'insertion dans le paysage des Gorges de la Loire, la couleur de la façade est une résultante de différents éléments; le matériau, les joints, les enduits ou un badigeon de lait de chaux, la peinture des menuiseries…

Les matériaux naturels donnent des couleurs profondes et changeantes, au contraire des matériaux industriels qui n'ont pas cette variation de texture.

Il est vivement déconseillé d'utiliser plus de 3 couleurs sur une même façade.

Le blanc a une pregnance trop forte dans le paysage des Gorges de la Loire

Le nuancier de façades

Les teintes seront tirées de la palette spécifique aux Gorges de la Loire qui présente des teintes de base, utilisables dans tous les cas de figure et qui constituent la dominante locale (granit gris bleuté à rose). C'est dans ces légères variations d'une même gamme de couleurs qu'un ensemble homogène pourra être obtenu.

Ce qu'il faut savoir :
Un essai en vraie grandeur est indispensable (1m²). La teinte choisie sur un nuancier peut donner des résultats très différents selon la taille de la façade, son aspect, l'environnement, le degré et la vitesse de séchage.

Ce que prescrit le guide :

• Les couleurs vives ou incongrues sont prohibées. **Les choix de couleur doivent être conformes au nuancier de couleurs d'enduit de façade déposé en mairie.**
Les tonalités varient entre le ton pierre : pierre grise, ocrée ou brune. Cependant, il est possible de soumettre une teinte de façade à l'Architecte Conseil des Gorges de la Loire . Cette proposition de couleur sera aussi soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
• La teinte blanche est exclue pour les enduits de façade.

Restauration et modification de bâtiments traditionnels
• Les enduits reprendront la teinte d'origine si elle est encore visible sur le bâtiment, ou la tonalité de la pierre locale, de manière à se « fondre dans le paysage ».

Notre Dame de Grâce, commune de Chambles ; La couleur de la pierre locale permet l'intégration parfaite du monument, les haies et murets constituent une transition douce entre la construction et l'environnement naturel.

8. LES OUVERTURES

Ordonnancement des bâtiments traditionnels

Maison de bourg : symétrie des ouvertures et décroissance verticale

Régularité et irrégularité

Les ouvertures contribuent fortement à la structuration de la façade, la rendant symétrique ou asymétrique.
L'irrégularité des ouvertures et la position d'un axe vertical lié à la porte d'entrée caractérisent souvent les fermes traditionnelles. Les façades pignons ou à croupes sont peu ouvertes voire aveugles.
Les systèmes de composition fondés sur la symétrie caractérise les maisons de bourg (façade classique).

Créer de nouveaux percements

Les nouvelles ouvertures doivent se fondre dans la composition de façade, respecter les alignements, offrir les même rapports dimensionnels.
La bonne harmonisation de l'existant passe aussi par l'emploi de matériaux identiques à ceux utilisés lors de la construction initiale.

Quelques règles simples :

- doublement d'une fenêtre par une ouverture de même dimension,
- alignement vertical sur des ouvertures existantes,
- percer plutôt qu'agrandir.

Il est préférable de créer de nouvelles ouvertures plutôt que d'envisager l'élargissement de baies existantes, les proportions existantes étant les garantes d'une harmonie de l'architecture locale.

- ouvrir sur les façades les moins visibles,
- reconstituer autour de l'ouverture créée un cadre de même nature.

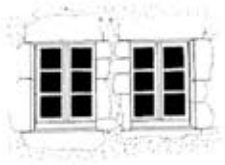

Doublement d'une fenêtre, séparation d'au moins 40 cm

Avant

Après

Rénovation d'une porte de grange

Ce qu'il faut savoir :
Pour une composition de façade équilibrée, avant toute modification de façade, observer dans l'environnement la forme des maisons qui vous entourent pour en comprendre le caractère et ne pas rompre l'équilibre existant.

Ce que prescrit le guide :

• Le traitement des façades devra respecter le principe de composition des façades, et la proportion des ouvertures existantes.
• Les fenêtres seront plus hautes que larges, étroites.
• Pour les baies vitrées destinées aux pièces de séjour des habitations, il est demandé de les situer en recul par rapport au nu de la façade.

Restauration et modification de bâtiments traditionnels

• Les ouvertures existantes seront respectées dans leur encadrement d'origine.
• Les nouveaux percements reprendront les dispositions des percements existants sur le bâtiment. Il est conseillé d'éviter l'éparpillement sur une même façade en les axant sur les percements existants.

Ordonnancement en neuf

L'Homme de Vitruve de Léonard de Vinci: expression de l'harmonie et l'esthétique par le nombre d'or

Equilibre et harmonie

La façade principale donnant sur rue doit nécessairement présenter une composition harmonieuse avec son environnement. Dans les bourgs, la façade se conçoit en lien avec les constructions voisines.

Les principes

- l'ordonnancement devra respecter la proportion des ouvertures et des espaces entre travées,
- la modénature sera en rapport avec les ouvertures voisines.

Les proportions

Plus hautes que larges

En habitat traditionnel, les baies sont plus hautes que larges. Ceci permet un éclairement satisfaisant sans augmenter exagérément la longueur du linteau, élément fragile.
Les fenêtres se rapprochent du carré lorsqu'elles servent à éclairer les combles.
En neuf, les fenêtres présenteront un rapport au moins égal à 2/3.
A noter que pour gagner de la lumière, la largeur des profils de menuiserie doit être aussi réduite que possible.

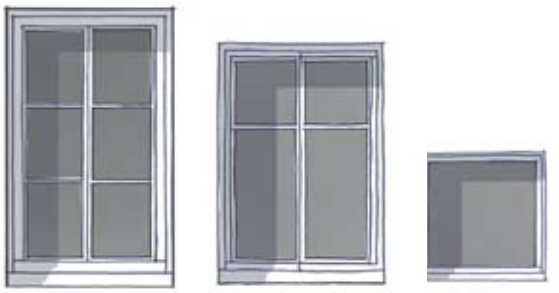

1/1.75 *2/3* *1/1*

Les exceptions

- Les baies vitrées, elles doivent bénéficier d'un traitement architectural, on conseille de les situer sur une façade arrière, non visible depuis l'espace public, depuis les Gorges.
- Les baies allongées dans le cadre d'un traitement architectural exemplaire.

Ce que prescrit le guide :

Constructions nouvelles
• Pour réaliser des fenêtres allongées (aux proportions plus larges que hautes) en architecture contemporaine, il est demandé de faire preuve d'un souci d'intégration, par un apport architectural significatif (traitement d'attique, groupement d'ouvertures…).
• Les petites baies carrées sont admises en attique (étage bas sous combles).

Ce qu'il faut savoir :
Limiter les ouvertures sur la face nord et privilégier des ouvertures au sud pour profiter des apports en chaleur et en lumière naturelle du soleil.

Baie vitrée sur façade arrière

8. LES OUVERTURES

Les encadrements

Pierres de taille, brique et bois en traditionnel

En habitat traditionnel, les percements sont mis en valeur par des encadrements en pierre de taille. Le linteau est en bois pour les ouvertures de grande dimension: granges. La tablette d'appui est sans saillie. De nombreuses maisons ont remplacé la pierre au XIX^{ème} par la brique ou l'y ont associé.

Techniques de ravalement

- Pour les pierres de taille en granit: nettoyage, brossage et rejointoiement si nécessaire (+ sablage en cas de peinture) ou gommage en dernier recours.

- Pour les briques: nettoyage et rejointoiement (éviter le sablage qui rend la brique poreuse). Les joints sont clairs et réalisés au mortier de chaux et sables locaux, restitution de briques pleines en cas de remplacements ou pour de nouveaux percements. L'épaisseur des briques varient selon les époques, le réemploi de briques anciennes est vivement conseillé.
Veiller à ne pas mettre les briques en saillie.

Encadrement de baie en pierre de taille

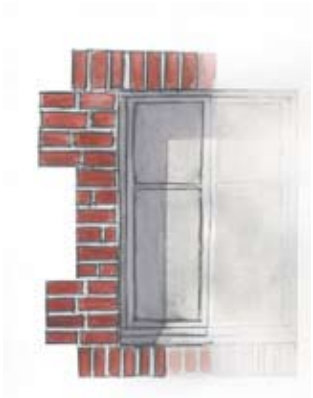

Encadrement de baie en brique

Percées économiques en neuf

Une solution moins onéreuse que les matériaux classiques est le béton. Il peut être employé en encadrement de baies en retrait d'une maçonnerie apparente sous la forme de béton pierre, ou bien également en relief afin de percevoir un enduit identique à celui de la façade, avec une finition lissée, permettant un marquage soigné de l'ouverture. C'est une solution très sobre permettant d'éviter de graves erreurs (placage, fausses pierres).

L'encadrement béton est enduit soigneusement. Il disparaît dans la maçonnerie rejointoyée.

Ce qu'il faut savoir :
Respecter les proportions visuelles et les encadrements en pierre de taille et en brique c'est aider au charme du territoire des Gorges de la Loire

Ce que prescrit le guide :

Restauration et modification de bâtiments traditionnels
• Les linteaux existants doivent être conservés s'ils ont une valeur patrimoniale; en cas de désordre, ils doivent être remplacés à l'identique.
• Les encadrements auront l'aspect du matériau local (pierre de taille, brique, traitement d'enduit).
• Les appuis de fenêtres ne seront pas saillants latéralement.

Constructions nouvelles
• Les fenêtres seront couvertes de linteaux droits (à l'exception des linteaux en pierre). Les pastiches de voûtes réalisés en béton sont proscrits.

Cas particulier des ouvertures de certains monuments : ci-dessus, le château de St Victor, ci-dessous un bâtiment du hameau des Camaldules.

9. LES MENUISERIES

Menuiserie bois, fenêtre à deux vantaux de trois vitres, encadrement brique

Menuiserie bois, fenêtre à deux vantaux de trois vitres, encadrement pierre

Combinaison bois aluminium

Les matériaux

Le bois

Le bois est la matière qui s'adapte le mieux au bâti ancien, la diversité des ouvertures et la variété des formes obligent à une menuiserie fine et parfois réalisée sur mesure.
Privilégiez des bois locaux, éco-certifiés.

En neuf, préférer des profils menuisés étroits

Les menuiseries bois et aluminium devront être préférées car beaucoup moins épaisses. Pour gagner de la lumière la largeur des profils doit être étroite.
Des solutions mixtes, bois et aluminium, permettent de concilier chaleur du bois à l'intérieur et plus forte isolation thermiques grâce aux montants extérieurs en aluminium à rupture de pont thermique.

Les couleurs

La palette particulière

Cette palette concerne tous les éléments de menuiseries. Des teintes vives peuvent être autorisées mais les contrastes francs sont à éviter. Le blanc est d'un emploi récent ne correspondant à aucune pratique historique traditionnelle.

Privilégier les couleurs sombres

Le bois doit recevoir une peinture de protection quand il est menuisé. Les tons sombres sont mieux à même de se marier avec la couleur des pierres et des enduits, ils renforcent le percement. On conseille aussi des couleurs non saturées et des gammes de teintes neutres ainsi que les gris colorés.
Les peintures pour bois doivent être microporeuses et en solution aqueuse, les menuiseries aluminium sont à choisir thermolaquées. Les menuiseries métalliques peuvent arborer ces teintes mais le plus souvent on utilise des teintes plus foncées telles que le RAL 7009 ou 8019.

Références RAL

Compte tenu des variations d'affichage et d'impression, les références RAL ne sont pas reproduites dans ce guide. Ces références vous permettront de trouver les teintes chez votre fournisseur. Consultez le nuancier en mairie.

RAL 7001, gris argenté
RAL 5014, bleu pigeon
RAL 7009, gris vert
RAL 8019, brun gris
RAL 7035, gris claire
RAL 3009, rouge oxyde
RAL 8024, brun beige
RAL 7033, gris ciment
RAL 7034, gris jaune
RAL 6013, vert jonc

Ce que prescrit le guide :

• Les menuiseries bois sont préconisées. Il est conseillé de s'assurer de la provenance du bois (bois local, labels de gestion durable…)
• Pour des raisons environnementales, il est déconseillé d'utiliser le PVC dur.
• Les menuiseries extérieures (croisées, portes, portails d'entrée, portails de garage, volets et persiennes, vérandas) seront traitées en bois peint de préférence. Toutefois, l'aspect bois naturel peut être admis.
• Les menuiseries métalliques ou les ouvrages en serrurerie seront en métal verni ou peint.

Restauration et modification de bâtiments traditionnels
• En rénovation, les menuiseries sont restaurées ou remplacées en respectant l'existant (bois peint).
• Les menuiseries extérieures seront implantées en retrait de 15 à 18 cm minimum par rapport au nu extérieur de la façade.

Couleurs
• **Les couleurs des menuiseries devront respecter le nuancier de couleurs de boiserie déposé en mairie.** Cependant, il est possible de soumettre une teinte à l'Architecte Conseil des Gorges de la Loire . Cette proposition de couleur sera aussi soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
• Les couleurs des menuiseries doivent être neutres et sombres de sorte qu'elles s'effacent et renforcent les percements.
• Les teintes trop franches et le blanc sont proscrits.

Ce que prescrit le guide :

Volets – occultations

• Si les volets sont renforcés, les « Z » en bois sont à exclure, toutefois, ils peuvent être renforcés avec des « prisonniers » ou des pentures en fers plats dont l'extrémité pourra être ouvragée.

• Les coffres de volets roulants seront dissimulés par un lambrequin ou dans la maçonnerie ; les lambrequins ajourés peuvent avoir un dessin contemporain.

• Les lames constituant les tabliers des volets roulants seront posées avec le côté convexe à l'extérieur.

• Pour des raisons environnementales, il est déconseillé d'utiliser le PVC dur.

Restauration et modification de bâtiments traditionnels

• Les volets sont de type bois en planches pleines, ou volets à double montant et traverses et persiennes.

Constructions nouvelles

• Sont conseillés les volets de type bois en planches pleines, ou volets à double montant et traverses et persiennes.

• Les volets cintrés sont à proscrire.

Portes et portails

• La simplicité doit être privilégiée pour ces éléments donnant le plus souvent sur rue.

• Le bois est préconisé : portail en planches larges verticales et horizontales en bois.

• Pour des raisons environnementales, il est déconseillé d'utiliser le PVC dur.

Les volets

Animateurs de façade

Tandis que les baies structurent la façade, les volets participent à son animation ou au contraire peuvent souligner sa rigueur. Ils doivent eux aussi être conçus dans un souci d'équilibre de la façade. Les occultations traditionnelles des Gorges de la Loire sont réalisées soit par des volets extérieurs à double montant et traverse, soit par des volets à lames pleines, soit par des volets persiennés repliés en façade ou en tableau. Elles sont systématiquement réalisées en bois en traditionnel.

Volet persienné

Volet à double montant et traverse

Les principes

- les bâtiments traditionnels doivent conserver des volets bois,
- en neuf, les volets bois sont aussi préconisés , les autres matériaux sont à utiliser avec prudence (PVC avec ferrures apparentes),
- les volets roulants sont à bannir s'ils comportent des caissons apparents à l'extérieur ou des retombées visibles en linteaux, ainsi que les volets cintrés.

Volets cintrés en PVC blanc avec ferrure apparente, aspect artificiel

Exemple ou l'harmonie de la façade est mis en danger par le choix de mauvais matériaux et couleurs de menuiseries de la fenêtre

Volets

Les portes et portails

Les portes d'habitation

Les portes d'entrée traditionnelles sont pleines, elles peuvent être surmontées d'un imposte vitrée. Elles peuvent facilement être restaurées, conservant à la façade son intérêt architectural.

Les portes et portails en bois massif sont à favoriser en neuf, les essences privilégiées étant celles qui résistent le plus aux intempéries.

Souvent les portes en milieu rural ne sont pas peintes mais traitées avec un badigeon de lait de chaux ou un mélange d'essence de térébenthine et d'huile de lin.

Porte à imposte vitrée

Les portes de grange

Les linteaux sont le plus souvent en bois. Lors de réhabilitation, elles doivent faire l'objet de traitement soigné.

Les portails

Ils hiérarchisent les accès au bâtiment. Il faut rechercher un maximum de simplicité pour ce type d'élément: en bois ou en métal, éviter le PVC.

Exemples de portails sobres à privilégier

10. DÉTAILS D'ARCHITECTURE

La galerie

Ferme avec galerie, débord de toiture avec avancée de pignon

La galerie constitue un des éléments forts de l'habitat traditionnel des Gorges de la Loire. Lors de restauration, elle doit être conservée afin de préserver le caractère de la maison. Cet élément d'architecture peut également trouver sa place dans la construction neuve. A l'origine, elle servait à accéder à l'étage et était utilisée pour le séchage (des noix, du chanvre, des oignons et du linge).

Balcon en saillie soutenue par des avancées de poutre, avec rambarde à motifs

Les types de rambarde

Les types de rambardes en planche :

- en planches pleines
- à barreaux droits
- à motifs apparaissant en négatif.

Motifs apparaissant en négatif

Les souches de cheminée

Souche de cheminée traditionnelle

Restauration des souches

Elles participent à la beauté et à l'équilibre des toits. Il faut veiller à les conserver, à restaurer le couronnement tel qu'il était initialement. Pour restaurer une souche de cheminée en briques, les joints doivent être réalisés au mortier de chaux naturelle et doivent être épais (2 cm), ce qui lui assure une bonne souplesse et une résistance aux vents forts.

Gaine de cheminée en façade

Privilégier le modèle traditionnel en neuf

Les souches de cheminée des Gorges de la Loire sont imposantes réalisées en brique enduite le plus souvent avec couronnement (deux ou trois rangs de briques décalées) et solin de finition, le plus souvent en faîtage (permet d'éviter la construction d'une souche trop haute) ou à proximité du pignon.

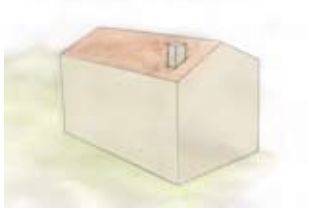

Position à proximité du pignon

Ce que prescrit le guide :

Eléments d'architecture anciens

Restauration et modification de bâtiments traditionnels

• Les éléments d'architecture anciens présentant un caractère archéologique, ayant valeur de patrimoine, doivent être conservés ou remis en valeur à l'occasion des travaux de restauration.

• Les travaux de restauration, réhabilitation doivent être exécutés suivant les techniques adaptées au traitement des bâtiments traditionnels.

Souches de cheminée

Restauration et modification de bâtiments traditionnels

• Les souches de cheminées anciennes seront conservées ou restaurées à l'identique de l'existant: cheminées massives de faible hauteur en briques apparentes ou enduites.

Constructions nouvelles

• Les gaines de cheminée en façade sont proscrites.

• Il est conseillé de reprendre les proportions des anciennes: cheminées massives de faible hauteur en briques apparentes ou enduites.

Ce que prescrit le guide :

• Les transformateurs électriques devront être dissimulés au regard ou intégrés aux constructions.
• Les lignes aériennes en jonction entre le domaine public et les constructions sont à proscrire.
• Le stockage des ordures ménagères doit être dissimulé aux vues, soit par une haie végétale composite soit par des murs en pierres ou des bardages de bois.
• Dans le cas de constructions contemporaines, les murs bétons sont autorisés à condition qu'ils soient dotés d'un traitement de ses parements vus (bouchardage, teinte dans la masse, froissage, moulage…).
• Les équipements techniques, groupes de ventilation, groupes de climatisation, équipements de réception ne doivent pas être visibles depuis le domaine public. Ils doivent être disposés sur les versants arrières des toitures ou intégrés aux clôtures, murets ou aux murs de façade et non pas disposés en applique ou isolément. Sauf en cas de totale impossibilité technique, un positionnement de façade donnant sur les Gorges de la Loire est exclu.
• Les coffrets de branchement seront intégrés soit dans un mur ou un muret, soit dans une haie végétale.

Restauration et modification de bâtiments traditionnels
• Les équipements de réception sont à proscrire sur les couvertures des bâtiments traditionnels.

Les équipements techniques

Les paraboles

Il est vivement déconseillé de placer des paraboles sur les toitures traditionnelles. Il est recommandé de les implanter au sol dans les cours et jardins implantés à l'arrière des habitations. Il faudra aussi veiller à un retrait minimum par rapport aux limites du terrain.
En neuf, préférer un positionnement en arrière de toiture en dessous de la ligne d'égout et une couleur proche de l'enduit, proche de la couverture si la parabole est positionnée en toiture. Leur superficie ne devrait pas dépasser 1 m².

VMC en applique trop visible depuis l'espace public

Les coffrets

Il faut envisager dès le début du projet de construction le positionnement de ces coffrets afin de favoriser l'insertion la plus discrète possible. Sont recommandés des positionnements intégrés aux murs de clôtures et clôtures (on veillera à placer des arbustes persistants autour des coffrets), la copie d'éléments traditionnels (panneaux en bois, petits ouvrages en pierre). Dans le cas de dispositions intégrées aux murs de façade, on conseille de peindre les coffrets dans la même teinte que le soubassement de la façade. Dans tous les cas l'installation se fera dans une zone non visible du domaine public afin de préserver le contexte urbain et paysager.

Coffrets dissimulés par une haie et un panneau bois

Le stockage des ordures ménagères

Privilégiez des matériaux adaptés pour une bonne intégration dans le paysage : bois, stratifié compact, béton traité.

Coffrets intégrés dans une murette en pierre

Les fils électriques

Les fils apparents sont à dissimuler. Il faut privilégier leur enterrement ou dans une moindre mesure les caler sur la passée de toiture, les étages et les peindre ou encore les encastrer dans la façade.

11. EXTENSIONS, ANNEXES

Respect de la typologie du bâtiment principal

Annexe bois, vocabulaire contemporain

H.A.R.M.O.N.I.E

Les extensions et annexes devront se rapprocher du bâtiment principal (matériaux, toiture,...). Un traitement alternatif doit justifier d'une véritable intervention architecturale et ne doit pas apparaître comme un contraste gratuit.
Souvent, le bois s'harmonise bien avec les tons des constructions anciennes.

Toiture à une pente

Un toit à une pente s'intègre à la construction existante car il est dans le prolongement d'une toiture existante et que les dimensions du volume qu'il couvre sont inférieures à celles de la façade sur laquelle il prend appui. La pente doit être identique à l'existant.

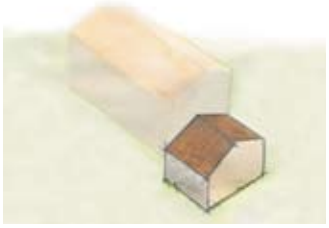

Sur façade

Abris

Habitat individuel

L'implantation des abris de jardin devra être autant discrète que possible :

- en fond de parcelle: volume simple couvert d'un toit à deux pans respectant le sens de faîtage du bâtiment principal,
- adossé au bâtiment: le volume pourra accueillir une toiture à une pente.

Les matériaux et les teintes devraient se rapprocher du bâtiment principal dans le cas d'une maçonnerie enduite.
Ces abris doivent être construits et présentés un aspect propre et soigné.

Abris de jardin

Dans les champs

Afin de préserver le contexte paysager des Gorges de la Loire, les abris pour animaux doivent nécessairement faire l'objet d'un traitement architectural même minime (l'environnement végétal accentue fortement la lecture de ces petits-abris). Ils seront de préférence en fond de parcelle adossé au mur de clôture où à proximité de végétation existante afin de favoriser l'insertion la plus discrète possible. Sont recommandés des abris en bois avec un bardage vertical de teinte foncé.
Les teintes vives sont prohibées.

Abris pour animaux

Ce que prescrit le guide :

Extensions

- Si l'extension doit tenir compte de son environnement immédiat, de la composition des volumes, le mimétisme des matériaux n'est pas obligatoire.

Annexes, abris de jardin, abris pour animaux

- Ces éléments doivent eux aussi être construits avec le souci d'intégration dans leur environnement.
- Ces éléments seront implantés dans la mesure du possible en limite de propriété, adossés aux murs existants.
- Les matériaux légers sont à privilégier (le bois notamment).
- Si les éléments sont maçonnés, ils doivent être enduits et accueillir une toiture à pan(s) (une pente en limite séparative).
- Les parois faites d'assemblages disparates de matériaux de récupération sont prohibées.
- Ces constructions sont soumises à déclaration préalable, à permis de construire si elles sont supérieures à 20 m².

Les vérandas

L'insertion d'une véranda

- rechercher à réaliser des ouvrages en accompagnement des volumes existants,
- le traitement est aussi fonction de l'architecture de la construction existante: les teintes utilisées seront de préférence les mêmes que celles du bâti existant,
- l'implantation se fera de préférence à l'arrière du bâti,
- privilégiez une ossature bois.

Véranda dans le volume

Quelques pistes

- dans le volume: dans ce cas le volume de la véranda vient compléter celui de la construction existante.

Véranda sur pignon

- en pignon: la véranda doit avoir le même sens de couverture et la même pente de toit que le bâtiment principal. Un volume en maçonnerie ou un mur en prolongement de la véranda est une bonne solution d'accompagnement.

- en mur gouttereau: la pente de toiture de la construction existante est à conserver. Dans ce cas, la profondeur de la véranda est limitée. La toiture sera réalisée en tuile.

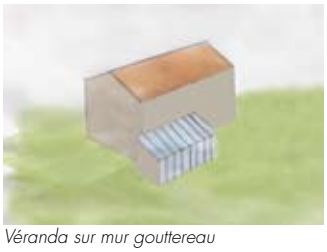

Véranda sur mur gouttereau

Ce que prescrit le guide :

Vérandas

• Ces installations doivent faire l'objet d'une insertion paysagère exemplaire. Elles seront adossées dans la mesure du possible sur les façades non vues de l'espace public et des Gorges de la Loire, les pentes de toitures du bâtiment principal doivent être conservées. Les ossatures bois sont à privilégier ainsi que les couvertures en tuiles. Le ton blanc est proscrit.

Piscines

• Les piscines sont soumises à déclaration préalable ou à permis de construire en fonction de leur surface. Les revêtements qui les constituent (liner, carrelage) doivent être de teinte neutre (couleur sable, gris, noir). Les teintes bleu clair, bleu foncé et bleu turquoise sont interdites car trop prégnantes dans le paysage.

• Les abris de piscine amovibles et téléscopiques sont fortement déconseillés.

• Les piscines naturelles sont conseillées.

Les piscines

Insertion paysagère

- Le fond de la piscine sera de couleur beige, grise, voire même noir et non bleue turquoise, les piscines étant fortement exposées à la vue plongeante dans les Gorges de la Loire.
- Des couvertures plates et discrètes sont recommandés pour l'hiver.
- Pour couvrir sa piscine, il est recommandé des volumes traditionnels (deux pans) ou des arceaux bas (jusqu'à 1.5m) bordés de plantes (diminution de l'impact paysager).
- Une implantation en arrière de bâtiment doit être privilégiée.
- Les matériaux à privilégier pour les abords sont la pierre et le bois.
- Dans le cas de margelles ciment, privilégiez des teintes pierre, pas trop blanches.

Piscine avec liner noir

Les piscines naturelles

Les piscines naturelles sont des piscines écologiques sans chlore ni aucun produit chimique. Elles se composent généralement d'une zone principale de baignade (bassin de natation) et d'une zone de plantation (bassin de régénération et d'épuration) qui communiquent entre elles.

Au delà de leur intérêt écologique, ces piscines s'intègrent parfaitement dans le paysage et sont donc à favoriser.

Piscine naturelle

12. ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'énergie solaire

Panneaux solaires encastrés dans le plan de toiture

Panneaux solaires sur auvent

Panneaux solaires en bandes

Les panneaux doivent être encastrés dans la toiture

Différentes prescriptions selon votre localisation

1. Les constructions, les bourgs et hameaux présentant un intérêt patrimonial.

Les panneaux y sont proscrits car impactant de façon négative le caractère architectural du bâti. Cependant, la recherche d'une implantation en arrière de parcelle, sur un bâtiment voisin plus neutre et au sol dans le jardin est possible.

2. L'environnement ordinaire

Les panneaux sont autorisés dans le respect de l'unité de la toiture.

Selon la taille du terrain

Dans le cas de parcelles suffisamment grandes (supérieures à 1500 m²), il est vivement conseillé de disposer les capteurs solaires au sol et si possibles adossés à un talus naturel.

Comment intégrer les capteurs?

- Ils doivent être posés de préférence sur la toiture la plus basse dans le tiers inférieur, en appentis ou comme auvent.
- La pose des panneaux doit composer harmonieusement avec les éléments d'architecture de la façade. Il est conseillé de ne pas les éparpiller sur la toiture en travaillant dans la longueur (bande), en disposant les plus grands côtés des panneaux parallèles à la ligne de faîtage.
- Dans le cas d'un champ de capteurs significatif en terme de surface, éviter la pose sur une toiture et favoriser la création d'un auvent ou d'une terrasse couverte ou à l'inverse chercher à couvrir un pan complet. Dans tous les cas rechercher une bonne proportion entre la surface des capteurs et la surface de toiture.
- En neuf, l'intégration des panneaux doit être pensée comme une modénature, des éléments d'architecture à part entière (en façade, garde corps, pare-soleil..).
- Une cohérence de forme entre le plan de toiture et les capteurs.
- Des coloris, des éléments techniques en harmonie avec la couleur de la toiture.
- Eviter l'effet de surbrillance et de reflet.

Forme d'habitat contemporaine conçue pour intégrer les panneaux solaires, ils remplacent une partie du bâti

Ce que prescrit le guide :

• Les capteurs solaires sont admis en toiture à condition d'être encastrés dans le pan et au nu de la couverture et d'être munis d'un vitrage anti-reflets.

• En toiture, les panneaux solaires doivent s'aligner sur l'ordonnancement des ouvertures en façade.

•Ils seront soigneusement intégrés, regroupés et disposés de manière à obtenir un ensemble équilibré. Dans tous les cas, on cherchera à ne pas porter atteinte à l'esthétique du bâtiment.

Restauration et modification de bâtiments traditionnels

• Un emplacement pour les capteurs, non visible depuis l'espace public (dans le jardin au sol, en arrière de parcelle), est à privilégier sur le bâti traditionnel.

Constructions nouvelles

• Les capteurs solaires sont admis en façades sous réserve d'une intégration architecturale exemplaire, il est conseillé d'en faire des éléments d'architecture à part entière.

Récupération des eaux pluviales

A quoi sert l'eau de pluie?

L'utilisation d'eau de pluie pour des usages ne requérant pas de l'eau potable est une solution écologiquement intéressante. Selon les conditions locales du projet, elle peut également être source d'économie. L'eau de pluie peut servir à quantité d'usages domestiques, tels que l'arrosage du jardin, le lavage de la voiture, les nettoyages de la maison, la lessive... Relier le circuit d'eau de récupération à celui d'eau potable est interdit.

Comment la récupérer?

Le potentiel de récupération des eaux de pluie sur un toit est important. Les bilans économiques positifs de la récupération des eaux de pluie sont la plupart du temps basés sur une surface de toiture de l'ordre de 100 à 120 m² pour un ménage de 4 personnes – soit une surface de collecte de 25 à 30 m² par personne.
On peut récupérer l'eau de pluie dans un tonneau ou une citerne placés prés des descentes de gouttière. Le tonneau constitue la solution la plus simple et la moins chère.
Ce système ne doit pas être visible depuis l'espace public. Les couleurs vives sont prohibées.

On peut également collecter l'eau de pluie dans une citerne installée dans le jardin, la cave ou le grenier. Lorsqu'elle est remplie, par exemple dans le cas de pluies persistantes, l'eau excédentaire peut être évacuée vers une installation d'infiltration dans le jardin. La citerne doit être enterrée ou intégré au sein d'un bâtiment (dont le grenier peut être une solution alternative).

Les piscines naturelles sont également un bon moyen de stocker l'eau pluviale. Elles permettent son épuration naturelle par les végétaux du bassin de régénération.

Citerne enterrée

Citerne au grenier

Piscine naturelle

Ce que prescrit le guide :

Récupération et stockage des eaux de pluie
• Les dispositifs de gestion des eaux de pluie peuvent être valorisés en tant qu'éléments d'architecture des bâtiments ou traitement du paysage (dauphins en fonte, cuvettes, noues de récupération des eaux).
• Les systèmes de stockage des eaux (type cuve et citerne) doivent être protégées des vues (enterrés ou intégrés aux constructions).

Eoliennes domestiques
• Elles sont vivement déconseillées en site inscrit/classé car trop prégnantes dans le paysage. Elles seront implantées en lisière, en arrière de parcelle.

Ce qu'il faut savoir :
L'eau de pluie est une ressource d'eau non négligeable pour le jardinage.
Récupérer l'eau est un acte écologique qui soulage les réseaux de la commune, et qui est source d'économie.

13. LES LOTISSEMENTS

Condamine

Ce que prescrit le guide :

Les articles 1 à 11 décrits ci-avant s'appliquent à toute construction dans un lotissement.
Les lotisseurs doivent réaliser des études préalables détaillées pour définir les partis d'aménagement à l'échelle de l'ensemble comme à celle des parcelles.
Dans la phase du permis de construire, ils doivent fournir un plan de masse avec les voies et réseaux divers (VRD), les végétaux et le relief, le sens préconisé pour les toitures, les profils de voies et le traitement des limites dessinées à une échelle suffisamment détaillée pour appréhender la réalité future dans sa globalité comme dans le détail.
Le lotissement est une procédure d'aménagement, strictement réglementée par la loi.
Un lotissement construit sur le site des Gorges de la Loire doit comporter un règlement et un cahier des charges.

Intégration d'espaces collectifs dans une composition d'ensemble, EPURES

La voirie et les circulations piétonnes ombragées sont séparées par un caniveau en V

Caniveau à ciel ouvert

Organisation de la voirie

- Les voies doivent être hiérarchisées (lisibilité, repérage, orientation).
- Une place de stationnement couverte doit être intégrée à la construction; dans la continuité, une ou deux places de parking supplémentaires doivent être prévues sur la parcelle privée, en limite de propriété, ouverte sur l'espace public.
- Les portails devront être implantés en recul pour dégager la surface nécessaire au stationnement hors clôtures.
- Des places de stationnement collectif doivent être prévues.
- Des dispositifs ombragés pour les circulations cyclistes et piétonnes sont recommandés.

Aménagement des espaces non bâtis

- La transition entre espace public et espace privé doit être exprimée par des aménagements au sol ou en élévation.
- Les bordures de trottoir hautes sont à proscrire.
- Seuls des ressauts de faible hauteur ou des caniveaux en « V » délimiteront les parties piétonnes des parties roulables.

Parcellaire et implantation du bâti

- Lorsqu'il jouxte un village ou un quartier, le lotissement doit s'insérer dans un projet de développement urbain en continuité historique et en harmonie de forme avec l'existant.
- Les plans de composition strictement géométriques sont à proscrire.
- Les plans de composition pittoresques sont à proscrire.
- Le parcellaire de taille variée est fortement conseillé.
- Les zones d'implantation des maisons et leur stationnement doivent être prédéfinis (en fonction de l'orientation et de la topographie).

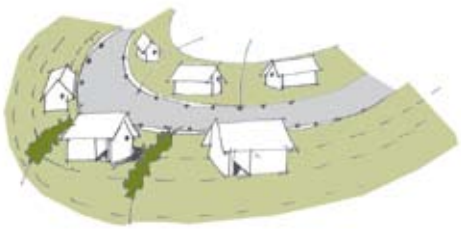

Forme, implantation, sens des faîtages adaptés à la topographie

Forme urbaine et architecture

- Les compositions des lotissements doivent être réalisées en s'appuyant sur les éléments forts du paysage des Gorges de la Loire : la topographie, la présence des murets et des chemins.
- Les formes urbaines cohérentes doivent être préconisées dans le règlement du lotissement :
  - respect des règles applicables dans les Gorges de la Loire,
  - sens des faîtages en fonction de la topographie,
  - hauteur à l'égout des constructions,
  - liens avec les constructions voisines.

Végétation

- Il est fortement conseillé de préserver le végétal, préverdir et planter.
- En coteaux, il est demandé de réserver une véritable bande végétale en limite de lotissement.
- En l'absence de murs et murets en pierres, les limites parcellaires doivent être traitées avec des végétaux : haies composites feuillus et persistants.

Encourager les lotissements structurés par le végétal

Eviter les paysages fermés

Espaces et services communs

- Des espaces collectifs et d'agrément doivent être intégrés dans la composition d'ensemble.
- L'entrée ou les entrées du site doivent être valorisées.
- Combattre la pollution lumineuse en choisissant un éclairage qui dirige la lumière vers le bas, des lampadaires économes en énergie, en limitant la durée de l'éclairage, en coupant ou baissant les lumières en deuxième partie de nuit.

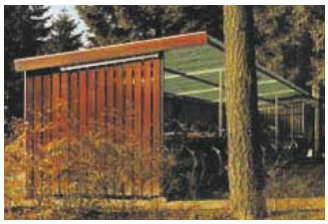

Exemple de traitement d'équipement collectif à favoriser dans les Gorges de la Loire

Aspect architectural

- Les articles 1 à 11 décrits ci-avant doivent être respectés et relayés dans les règlements des lotissements.

Evacuation des eaux de pluie

- Les techniques d'infiltration seront préférées à celles des bassins de rétention.
- Les noues paysagées sont recommandées (larges fossés à fond plat). Les noues permettent d'infiltrer une partie des eaux de pluie, d'en utiliser une partie pour l'irrigation des plantations publiques, de temporiser le ruissellement des eaux pluviales.
De plus, elles permettent d'éviter l'installation de canalisations.
- Les bassins secs non paysagés, avec bâches de rétention sont proscrits.

Noue de collecte des eaux de pluie

Ce qu'il faut savoir :
- un lotissement est un véritable projet urbain
- choisir une bonne implantation
- confier le projet de lotissement à des professionnels de l'urbanisme

Bassin de rétention en eau

14. LES BATIMENTS AGRICOLES ET ARTISANAUX

L'espace agricole qualifie le paysage des Gorges de la Loire

Ce que prescrit le guide :

Les articles 1, 2, 3, 5, 8, 9 décrits ci-avant s'appliquent à toute construction industrielle ou agricole.
Les constructeurs de bâtiments industriels et agricoles doivent réaliser des études préalables détaillées pour définir les partis d'aménagement à l'échelle de l'ensemble comme à celle de leurs parcelles et de leur(s) bâtiment(s).
Dans la phase du permis de construire, ils doivent fournir un plan de masse avec les végétaux et le relief, un plan des toitures, les coupes et façades dessinées à une échelle suffisamment détaillée pour appréhender la réalité future dans sa globalité comme dans le détail (tel que le traitement des descentes d'eaux pluviales ou les superstructures nécessaires en toiture…) et le « volet paysager » prévu par la loi.

Harmonie naturelle

Le stockage doit être dissimulé des vues

Organisation de la voirie

- Les voies nouvelles doivent être raccordées.
- Les voies doivent être hiérarchisées (lisibilité, repérage, orientation).
- Le stationnement des véhicules doit être organisé et planté.

Implantation des bâtiments

- Les bâtiments doivent être adaptés au relief, et bien orientés.

Aménagement des espaces non bâtis

- Les aires de services, les accès et les stationnements, et les espaces végétalisés doivent être distingués.
- Le stockage improvisé en vitrine devant les bâtiments est prohibé.
- Les balles enrubannées doivent être positionnées à l'arrière des bâtiments ou d'une haie.
- La transition entre espace public et espace privé doit être exprimée par des aménagements au sol ou en élévation.

Dissimuler ne veut pas dire cacher

Végétation

- Il est fortement conseillé de préserver le végétal, préverdir et planter.
- Prolonger, plutôt que de créer de nouvelles bandes végétales ; il est souvent plus judicieux de prolonger les structures existantes.
- La plantation de haies homogènes qui accentuent la linéarité est à éviter.
- Le végétal doit être utilisé sous différentes formes pour embellir, structurer l'espace, renforcer la hiérarchisation des voies, créer des points de repère, offrir une « ambiance », donner une identité, une âme et plus concrètement, ombrager, créer un isolement contre les nuisances.
- Les limites parcellaires doivent être traitées avec des végétaux : haies d'arbres de hauts jets qui auront un développement important avec le temps (chênes, érables sycomore et plane, frêne, merisier, tilleul…), serrés sur talus à la limite entre les espaces ruraux et les espaces d'activité, alignements d'arbres à hautes tiges, proportionnels à la hauteur des constructions.

Aspect architectural

- Les faces des bâtiments agricoles seront de préférence bardées de bois naturel.
- La charpente bois est recommandée.
- Les longs pans de toiture des bâtiments agricoles doivent être rompus avec une recoupe verticale de la toiture pour casser leur linéarité.

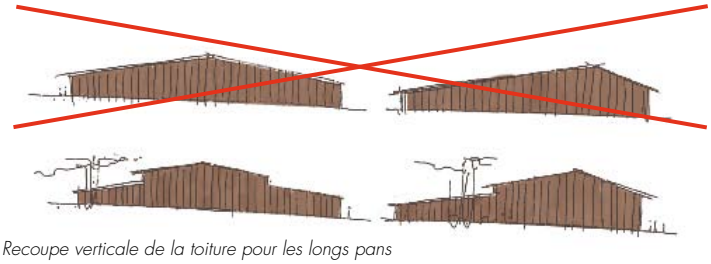

Recoupe verticale de la toiture pour les longs pans

Extension d'une stabulation, Cher

Bardage bois d'une stabulation, Allier

- Respecter l'homogénéité des couvertures et des matériaux, limiter le nombre de couleur sur une exploitation.
- Les matériaux réfléchissants sont à proscrire en toiture.
- Les couleurs vives et « bariolées » sont interdites, un bardage sombre est conseillé.
- La couleur blanche est à proscrire.
- Les enseignes des entreprises doivent être harmonisées à l'échelle de la zone.

Pans recoupés et bardage bois, Saint-Maurice-en-Gourgois

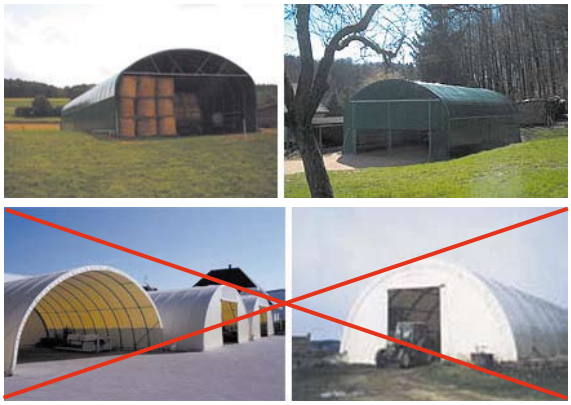

Espaces et services communs

- L'utilisation des serres est interdite pour le stockage des véhicules.
- L'entrée ou les entrées du site doivent être valorisées.
- La signalétique doit être définie par un projet; elle est soumise à autorisation.

Rejets liquides

- Le rejet direct des effluents industriels non traités dans le milieu naturel est interdit.

Evacuation des eaux de pluie

- Les techniques d'infiltration seront préférées à celles des bassins de rétention.
- Les noues paysagées sont recommandées.
- Les bassins secs non paysagés, avec bâches de rétention sont proscrits.

15. LEXIQUE

Appareil : Façon de tailler et d'assembler les éléments de maçonnerie constituant un mur.

Appentis : Toit à un versant avec le faîte contre un mur qui le dépasse et soutenu de l'autre coté par des poteaux.

Arêtier : Pièce de charpente qui délimite deux pans de toiture formant un angle saillant.

Baie : Ouverture fermée ou non d'une porte ou d'une fenêtre dans un mur, une cloison.

Badigeon : Dilution de chaux aérienne (lait de chaux) généralement additionnée d'un colorant que l'on applique sur un parement.

Bardage : Parement et protection de façade d'une construction constitué de planches bois ou PVC, tôles galvanisées peintes, pierres pelliculaires.

Battant : Partie mobile (ouvrant) sur gonds d'une porte ou d'une fenêtre.

Cabane en pierre sèche : Habitation, abri, en mur de pierres non taillées posées sans mortier.

Chaîne d'angle : Partie encoignure de murs faite d'un appareil en brique ou pierre taillée (rejoignant chaînage).

Chevron : Pièce de charpente soutenue par des pannes, et qui supporte des liteaux, lambourdes ou voliges.

Comble : Charpente et couverture de toit, espace situé sous la charpente.

Corniche : Couronnement allongé en saillie, formé de moulures en surplomb les unes sur les autres, qui protège une façade.

Couronnement : Partie supérieure visible d'un édifice.

Couverture : Matériaux étanches assemblés sur une charpente de toiture ou sur une terrasse.

Égout de toit : Limite basse de toit d'où ruisselle l'eau de pluie récupérée par un chéneau ou une gouttière.

Façade : Face d'une bâtisse, vue extérieure d'un mur (porteur ou non) avec ses baies, portes et degrés d'accès de porche, fenêtres avec volets et balcons avec garde-corps, auvents, descente de pluie, ornements (balustrade), surmonté éventuellement du toit à pente avec lucarnes, cheminées, gaines et chenaux.

Faîtage : Ligne de rencontre haute de deux versants d'une toiture.

Génoise : Fermeture d'avant toit formée de plusieurs rangs de tuiles canal, caractéristique du sud de la France.

Imposte : Couronnement du piédroit d'un arc. Partie supérieure indépendante, fixe ou ouvrante, de porte, de fenêtre.

Lambrequin : Plaque en métal ou en bois ornée placée sous le linteau d'une baie et servant à cacher le linteau d'un store, d'un volet roulant.

Liner : Revêtement en PVC assurant l'étanchéité de la piscine.

Lucarne : Baie verticale en continuation de sommet de mur éclairant les combles.

Maçonnerie à joints vifs : Maçonnerie de pierres de taille appareillées sans calage de mortier, sans liant.

Modénature : Terme d'architecture définissant les proportions et dispositions des membres de la façade constituant le style, élément d'ornement constitué par les profils des moulures d'une corniche.

Mortier : Mélange de liant (plâtre, chaux, anhydrite, ciment, résine), d'un granulat fin, d'eau, utilisé en scellement.

Mur pignon : Mur porteur en façade en travers de l'édifice, sans porte d'entrée.

Mur Trombe : Mur noir derrière vitrage, accumulateur de chaleur d'effet de serre restituée par lame d'air reprise et canalisée.

Muret : Petit mur bas, hauteur inférieure à un mur de protection (garde-corps).

Noue : Creux d'intersection de deux pans à faîtages non parallèles du même versant de toiture.

Opus ou Appareil : Ensemble de pierres assemblées de façon précise pour confectionner un mur ou un élément du mur (arc).

Ordonnance : façade(s) d'un ou plusieurs bâtiments caractérisée(s) par une composition rythmée.

Pierres de libage : Pierres plates disposées au dessus des murs de clôture.

Pierre de taille : Blocs de pierre de carrière dont toutes les faces sont dressées : taillées pour obtenir des faces planes.

16. MEMO

Avant de commencer

- consulter le Guide de prescriptions architecturales et paysagères des Gorges de la Loire,
- vérifier si les travaux sont soumis à autorisation en mairie,
- vérifier les contraintes liées aux règles architecturales et paysagères des Gorges de la Loire, au règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune,
- consulter l'architecte conseil des Gorges de la Loire (cf coordonnées complètes en page 5).

Déclarez vos travaux

La déclaration préalable et le permis de construire sont des documents administratifs qui donnent les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.
En site inscrit, tout projet de nature à modifi er l'état ou l'aspect du site doit faire l'objet d'un avis de l'architecte des bâtiments de France; en site classé, d'une autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites.

La déclaration préalable

Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance.
Il est obligatoire pour :
- une modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- une construction nouvelle créant une surface hors oeuvre brute (SHOB) supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²,
- l'agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²,
- une transformation de plus de 10 m² de SHOB en surface hors oeuvre nette (SHON).

Les clôtures, les vérandas, les balcons, les abris de jardin, les piscines, les habitations légères de loisirs doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Le permis de construire

Au delà de 20 m², les travaux sont soumis à un permis de construire.

Les sanctions

Les travaux réalisés doivent être conformes au projet autorisé. A défaut, les sanctions pénales prévues à l'article L 480-4 du code de l'urbanisme sont applicables.
Les mêmes sanctions sont applicables en cas de travaux réalisés sans déclaration alors que celles-ci étaient nécessaires.
- sanctions pénales. Le défaut d'obtention du permis ou de déclaration préalable est un délit.
- des mesures administratives. Dans certains cas l'administration peut ordonner l'interruption des travaux.

Pour des renseignements concernant le PLU ou la Déclaration préalable

- DDE de la Loire, Contact: 43 av Libération 42 000 St-Etienne
Tél. 04 77 43 80 00
- Direction Urbanisme prospectif et réglementaire de la ville de Saint-Etienne, service Autorisation, Droit des sols, Contact : 04 77 48 65 60
- et en Mairies

Adresses utiles

Pour des aides financières

- Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
Contact : 59, rue des Aciéries, BP 509, 42007 St-Etienne
Tel : 04 77 43 81 82
- Conseil général de la Loire,
Contact : 2, rue Charles de Gaulle, 42022 St-Etienne
Tél. 04 77 48 40 22 / courriel : agriculture@cg42.fr

Pour tout conseil en architecture

- Le Syndicat d'Aménagement des Gorges de la Loire
Contact : 13, rue d'Arcole 42000 St Etienne
Tél. 04 77 43 24 46 / courriel : smagl@wanadoo.fr
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Loire
Contact : 22 rue Balaÿ 42000 St-Etienne
Tél. 04 77 49 35 50 / courriel : sdap.loire@culture.gouv.fr

Pour bâtir écologique

- ADEME, Agence Nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,
Contact : www.ademe.fr
- Heliose, espace info énergie Loire,
Contact : www.heliose42.org

Pour bâtir en pierre

- Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du Bâtiment (CAPEB) de la Loire Centre et Sud
Contact : 13 rue, Camille de Rochetaillée 42 000 St-Etienne
Tél. 04 77 92 11 30 / courriel : forez@capeb-loire.fr
- Syndicat national des Industries de Roches Ornementales et de Constructions
Tél. 01 44 01 47 01

Pour bâtir en bois

- Association interprofessionnelle pour le développement de la filière bois dans la Loire Inter Forêt Bois 42
Contact : 35, rue Ponchardier 42010 St-Etienne Cedex
Tél. 04 77 49 25 60
- Fédération forêt-bois Rhône-Alpes (FIBRA)
Contact : 34, rue Casimir-Perier 69002 LYON
Tél. 04 78 37 09 66/ courriel: info@fibra.net

Pour trouver un artisan

- Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du Bâtiment (CAPEB) de la Loire Centre et Sud
Contact : 13, rue Camille de Rochetaillée 42 000 St-Etienne
Tél. 04 77 92 11 30 / courriel : forez@capeb-loire.fr
- Fédération française du bâtiment et des TP de la Loire (FFB)
Contact : 17 , rue de l'Apprentissage 42 202 St-Etienne
Tél. 04 77 42 36 86 / courriel : BTP.LOIRE@wanadoo.fr

BLOC NOTES

Avant de commencer

- consulter le Guide complet de prescriptions architecturales et paysagères des Gorges de la Loire disponible au SMAGL, dans votre mairie ou à la DDE,
- vérifier les contraintes liées au règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune,
- consulter l'architecte conseil des Gorges de la Loire (cf coordonnées page 5).

Déclarez vos travaux

La déclaration préalable et le permis de construire sont des documents administratifs qui donnent les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.
En site inscrit, tout projet de nature à modifier l'état ou l'aspect du site doit faire l'objet d'un avis de l'architecte des bâtiments de France; en site classé, d'une autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites.

Pour tout conseil sur le site inscrit/classé des Gorges de la Loire

Le Syndicat d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL)
Contact: 13, rue d'Arcole 42000 St Etienne
Tel: 04.77.43.24.46 / courriel: smagl@wanadoo.fr

Le guide complet est téléchargeable à l'adresse suivante : http://smagl.com

conception : SARL **MONA LISA** Architectes associés - **ALEP** Architectes, Lyon
Spiritus ubi vult spirat 2009

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région RhôneAlpes

SMAGL
Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire